



Un organisme du gouvernement de l'Ontario

Rapport annuel 2024-25

Table des matières

Introduction	1
Message du président.....	3
Gouvernance	4
Message du directeur général.....	13
Programmes	15
Services	29
Rapport de gestion.....	31
Mesures du rendement et résultats pour l'exercice 2024-25	42
Responsabilité de la direction à l'égard de l'information financière.....	45
Rapport de l'auditeur indépendant	46
État de la situation financière	49
État des résultats et de l'évolution des soldes des fonds.....	50
État des gains et pertes de réévaluation	51
État des flux de trésorerie	52
Notes afférentes aux états financiers	53

Introduction

AgriCorp (Agricorp) est un organisme de la Couronne du gouvernement de l'Ontario qui offre des programmes financiers et de gestion des risques au secteur agricole de l'Ontario au nom des gouvernements provincial et fédéral. Agricorp a été créé en vertu de la *Loi de 1996 sur AgriCorp* et est régi par un conseil d'administration. À titre d'organisme, Agricorp a la souplesse, la garantie d'une prise de décision indépendante et un cadre de gouvernance robuste de manière à répondre aux nouveaux besoins des clients, de l'industrie et des gouvernements.

Exécution de programmes pour renforcer les exploitations agricoles

Le secteur agricole et agroalimentaire est l'un des principaux moteurs de l'économie en Ontario. Ce secteur génère 50,7 milliards de dollars¹ en produit intérieur brut et des exportations de produits agroalimentaires de 26,2 milliards de dollars². Il crée 871 000 emplois, soit plus de 11 % de tous les emplois de la province³. L'industrie agricole de l'Ontario continue de s'adapter et de croître. Les rendements agricoles moyens ont augmenté de 10 à 20 % au cours des dix dernières années. Les agriculteurs continuent de devenir plus efficaces et d'atteindre plus de marchés tout en continuant de gérer leurs risques individuels.

Partout dans le monde, les gouvernements offrent des programmes de gestion des risques agricoles afin de protéger les produits agricoles, l'approvisionnement alimentaire et le moteur économique qu'est le secteur de l'agroentreprise. Agricorp est fier d'exécuter ces programmes destinés aux agriculteurs ontariens. Les programmes de gestion des risques aident les agriculteurs à gérer les risques qui échappent à leur contrôle afin qu'ils puissent innover et investir en toute confiance dans leur exploitation agricole.

Le ministère de l'Agriculture, de l'Alimentation et de l'Agroentreprise de l'Ontario (MAAAO) et Agriculture et Agroalimentaire Canada (AAC) sont responsables de l'administration des politiques relatives aux programmes, alors qu'Agricorp est responsable de l'exécution des programmes et du service à la clientèle.

Agricorp offre des programmes gouvernementaux qui aident à protéger le gagne-pain de plus de 47 000 agriculteurs de l'Ontario contre les nombreux risques auxquels les exploitations agricoles font face chaque jour. Nos employés sont des professionnels qualifiés qui répondent aux besoins de l'industrie et des gouvernements, qui gèrent les fonds publics avec soin et intégrité et qui offrent une expérience client de qualité.

Agricorp favorise la croissance de l'agriculture en Ontario. Chaque année, nous assumons un risque de 6 à 8 milliards de dollars. L'organisme a été créé en 1997 et, depuis, a versé plus de 8 milliards de dollars aux agriculteurs lorsqu'ils en avaient le plus besoin. Au cours de l'exercice 2024-25, les programmes offerts par Agricorp ont aidé l'industrie agricole et alimentaire en lui versant 538 millions de dollars en paiements.

¹ Catalogue de données du Ministère de l'Agriculture, de l'Alimentation et de l'Agroentreprise de l'Ontario – [Produit intérieur brut pour le secteur agroalimentaire, 2007-2023](#), 1^{er} août 2024

² Catalogue de données du Ministère de l'Agriculture, de l'Alimentation et de l'Agroentreprise de l'Ontario – [Total annual agri-food trade, 1990-2023](#), 1^{er} mars 2024

³ Catalogue de données du Ministère de l'Agriculture, de l'Alimentation et de l'Agroentreprise de l'Ontario – [Population active employée dans l'industrie agroalimentaire, Ontario 2000-2023](#), 1^{er} août 2024

Notre mandat

Le mandat d'AgriCorp, tel qu'il est énoncé dans la *Loi de 1996 sur AgriCorp*, est le suivant :

- Gérer les régimes d'assurance-récolte visés par la *Loi de 1996 sur l'assurance des produits agricoles* et exercer les fonctions qui lui sont conférées par cette loi;
- Exercer toutes les autres fonctions qui lui sont conférées par d'autres lois de l'Ontario, par des décrets du lieutenant-gouverneur en conseil ou par des accords conclus.

Vision

Excellence dans l'exécution pour favoriser la croissance de l'agriculture en Ontario.

La vision d'AgriCorp est axée sur la prestation de programmes et de services pour l'industrie agricole de l'Ontario. Cette vision aide le gouvernement de l'Ontario à bâtir une économie provinciale plus forte. Elle cadre également avec les efforts déployés par le MAAAO pour soutenir la croissance de l'industrie agroalimentaire en Ontario.

Mission

Nous offrons des programmes de gestion des finances et des risques aux agriculteurs de l'Ontario et donnons aux employés les moyens d'offrir une expérience client fiable.

Valeurs fondamentales

Nos valeurs fondamentales sont les principes directeurs et les croyances fondamentales qui nous aident à fonctionner en équipe et à travailler à l'atteinte d'un objectif opérationnel commun. Les valeurs fondamentales définissent la manière dont nous attendons de chacun au sein d'AgriCorp qu'il travaille à la réalisation de notre vision.

Proactivité – Nous cherchons sans cesse des possibilités de nous améliorer. Nous agissons à l'avance afin d'aborder les difficultés auxquelles nous risquons d'être confrontés.

Collaboration – Nous collaborons à promouvoir une vision commune. Nous nous soutenons et nous nous encourageons mutuellement.

Accent sur la qualité – Nous sommes fiers de notre travail. Nous effectuons nos tâches correctement et nous les effectuons de la bonne façon, en répondant aux normes les plus élevées.

Efficacité – Nous travaillons efficacement tout en réduisant au minimum les pertes, les dépenses ou les efforts inutiles. Nous cherchons des façons d'accomplir notre travail aussi facilement et rapidement que possible, sans compromettre la qualité.

Professionalisme – Nous respectons nos engagements et accomplissons notre travail avec intégrité. Nous nous efforçons de gagner la confiance des autres par nos actions, la qualité de notre travail et notre attitude.

Message du président

Soutenir les agriculteurs lorsqu'ils font face à des risques

Une chose qui est demeurée constante depuis que je suis président du conseil d'administration d'Agricorp, c'est que les agriculteurs peuvent compter sur Agricorp pour qu'il soit prêt à offrir des programmes de gestion des risques de l'entreprise afin d'aider à protéger leurs exploitations agricoles.

Agricorp est parfaitement en mesure de soutenir les agriculteurs lorsqu'ils font face à des risques – nous avons les connaissances et les relations nécessaires pour exécuter des programmes de façon efficace et efficiente. Pour ces raisons et bien d'autres, je suis fier de faire partie d'une organisation qui appuie les agriculteurs de l'Ontario en les aidant à relever des défis et en leur offrant stabilité et fiabilité en période d'incertitude.

Répondre aux besoins de l'agriculture ontarienne en ce qui a trait à la gestion des risques peut être une tâche complexe. Durant l'exercice 2024-25, des éleveurs de bovins aux apiculteurs, Agricorp était là pour soutenir encore une fois un large éventail de secteurs dans l'ensemble de l'industrie.

Nous nous efforçons de gagner la confiance et la loyauté de nos clients en leur offrant stabilité et soutien. Les clients savent à quoi s'attendre de la part d'Agricorp. Les commentaires des clients révèlent que de nombreux agriculteurs croient qu'ils recevront le même niveau élevé de service, peu importe la façon dont ils choisissent de communiquer avec nous – que ce soit par téléphone, en ligne ou dans les champs. Nous continuons également d'innover pour aider les agriculteurs en simplifiant les interactions avec les clients, ainsi qu'en élargissant et en optimisant nos offres de services numériques.

Le succès d'Agricorp est lié à ses solides relations de collaboration avec les gouvernements et les intervenants de l'industrie. Cette collaboration est essentielle à notre soutien aux agriculteurs de l'Ontario et elle nous permet d'offrir des programmes qui répondent à leurs besoins. Nous avons hâte de poursuivre ce partenariat à l'avenir.

En terminant, j'aimerais remercier le ministre sortant de l'Agriculture, de l'Alimentation et de l'Agroentreprise, monsieur Rob Flack. Ses conseils et son leadership, y compris ses rencontres avec le conseil d'administration pour aborder les principaux enjeux, ont été appréciés. J'aimerais également souhaiter chaleureusement la bienvenue au nouveau ministre, Trevor Jones. Enfin, j'aimerais dire merci aux membres du conseil d'administration, à l'équipe de direction et à tous les employés. Vos efforts sont essentiels pour atteindre l'excellence dans la prestation de services afin d'aider à faire croître et à protéger l'agriculture en Ontario.

Jason Verkaik
Président

Gouvernance

Agricorp est régi par des lois et par des directives qui guident les organismes de l'Ontario en ce qui concerne l'exécution des services à la population. La *Loi de 1996 sur AgriCorp* précise l'objet des activités d'Agricorp, ses fonctions, ses pouvoirs et sa structure organisationnelle. En tant qu'organisme du gouvernement provincial, nous offrons des programmes et des services à l'industrie agricole au nom du MAAAO. Nous devons rendre compte au ministre de l'Agriculture, de l'Alimentation et de l'Agroentreprise de l'Ontario (ministre) de la prestation des programmes tout en maintenant les normes les plus élevées en matière de responsabilité financière, de transparence, d'obligation de rendre des comptes, de gestion des risques et de service à la clientèle.

Nous révisons et raffinons régulièrement nos pratiques en matière de gouvernance afin d'adapter et de renforcer nos politiques et nos procédures pour nous assurer qu'elles demeurent efficaces. Des critères robustes de gouvernance et de surveillance nous permettent de nous assurer que nos objectifs sont réalisés, que nos ressources sont bien gérées et que les intérêts des intervenants sont protégés et pris en compte dans les décisions clés.

Recours au modèle d'organisme

Les organismes du gouvernement de l'Ontario sont variés et sont créés pour un certain nombre de raisons. Dans un environnement complexe où il y a de nombreux intervenants, les organismes existent lorsqu'il y a un intérêt public important ou lorsque le gouvernement provincial doit jouer un rôle dans la prestation d'un service ou d'une fonction.

Il existe un intérêt public important pour la sphère fédérale-provinciale partagée qui consiste à favoriser une industrie agricole robuste et durable. Agricorp a été créé pour offrir des programmes et des services à l'industrie agricole. En tant qu'organisme, Agricorp possède la flexibilité organisationnelle et les ressources nécessaires pour s'adapter aux besoins changeants de l'industrie et des gouvernements. Sous la gouvernance d'un conseil d'administration expérimenté et bien informé, les employés de l'organisme mettent l'accent sur l'exécution efficiente et efficace des programmes tout en étant redevables devant le ministre. Agricorp appuie les gouvernements en fournissant des conseils sur les politiques et les programmes agricoles et assure la confiance du public en faisant preuve d'impartialité et d'autonomie dans la prise de décisions dans le cadre des programmes que l'organisme exécute.

Structure hiérarchique

Le conseil d'administration et le personnel d'Agricorp collaborent avec le MAAAO. Notre directeur général relève du conseil d'administration, et le président du conseil d'administration relève du ministre. Le conseil d'administration et ses comités jouent un rôle central en vue d'assurer que l'orientation et les attentes du gouvernement se traduisent en stratégies. Ils donnent des orientations au directeur général, le surveillent et le conseillent. Le personnel du MAAAO supervise la gouvernance de l'organisme et fournit des conseils au ministre, comme le souligne la Directive concernant les organismes et les nominations et les autres directives applicables.

Protocole d'entente

Un protocole d'entente définit les relations entre Agricorp et le ministre et le président du conseil d'administration d'Agricorp, et clarifie les attentes et les exigences en matière de déclaration. Le protocole établit les rapports de responsabilisation entre le ministre et le président au nom d'Agricorp. Le protocole définit également les rôles et les responsabilités du président et des membres du conseil d'administration, du directeur général, ainsi que les rôles et les responsabilités du ministre et du sous-ministre dans l'exploitation de l'organisme. Ce cadre de gouvernance efficace permet d'assurer l'échange d'information en temps opportun en vue d'appuyer une meilleure prise de décisions, une reddition des comptes clairement documentée et des ententes de prestation rationalisées.

Entente opérationnelle MAAAO-Agricorp

L'entente opérationnelle du MAAAO-Agricorp définit la relation entre le MAAAO et Agricorp et décrit les rôles et responsabilités opérationnels des deux parties. L'entente opérationnelle fournit des directives sur les ententes et les relations en matière de gouvernance, de reddition de comptes et de responsabilité conformément aux rôles et responsabilités énoncés dans le protocole d'entente. Elle décrit les conditions opérationnelles et les attentes du MAAAO et d'Agricorp à l'égard de leurs rôles et responsabilités en ce qui a trait aux programmes et services qu'Agricorp offre au nom du gouvernement de l'Ontario.

Normes en matière d'éthique

Agricorp entend maintenir les normes les plus élevées en matière d'éthique. Nous suivons des pratiques exemplaires qui sont essentielles en vue de conduire nos activités de manière éthique et responsable. Les activités quotidiennes de l'ensemble du personnel sont guidées par des normes de conduite élevées, telles qu'elles sont définies par les lois, les directives, notre énoncé de mission, ainsi que par nos politiques et procédures d'entreprise.

Code d'éthique, serment d'office et serment d'allégeance

Agricorp a un code d'éthique et de conduite professionnelle complet qui édicte les normes en matière de comportement éthique et de responsabilité, et Agricorp s'attend à ce qu'elles soient respectées par les membres du personnel et du conseil d'administration. Tous les employés reçoivent une formation et, avec les membres du conseil, signent une déclaration par laquelle ils acceptent de se conformer au code. Le serment d'office et le serment d'allégeance pour les nouveaux employés servent à rappeler aux employés le poids des obligations et des responsabilités qu'ils assument à titre de membres d'un organisme gouvernemental.

Directives gouvernementales

Agricorp doit se conformer aux directives du gouvernement provincial qui guident les organismes en ce qui concerne l'exécution des services à la population. La Directive concernant les organismes et les nominations établit le cadre de responsabilisation dans lequel Agricorp exerce ses activités. Chaque année, le président du conseil d'administration et le directeur général d'Agricorp attestent qu'ils satisfont aux exigences d'autres directives, lois et politiques. Les directives se répartissent en trois grandes catégories :

- **Planification des activités et gestion financière** : comprend des directives sur la délégation de pouvoir, les opérations financières, ainsi que les frais de déplacements, de repas et d'hébergement.
- **Obligation de rendre des comptes et gouvernance** : comprend des directives sur l'approvisionnement, la vérification interne et la transparence.

- **Gestion de l'information et de la technologie de l'information** : comprend des directives sur la gestion des dossiers, le respect de la vie privée et sur l'accès à l'information.

Au cours de l'exercice 2024-2025, Agricorp a respecté les obligations et les échéanciers prévus en vertu de la Directive concernant les organismes et les nominations et a rempli l'attestation sans exception. Nous avons publié notre protocole d'entente et nos dépenses trimestrielles pour le conseil d'administration et l'équipe de gestion sur notre site Web, ce qui démontre notre engagement envers la transparence et l'obligation de rendre des comptes. En octobre 2024, le gouvernement de l'Ontario a mis à jour la Directive concernant les organismes et les nominations. Au besoin, Agricorp a mis en œuvre des changements conformément à la version mise à jour de la Directive concernant les organismes et les nominations.

Responsabilités du conseil d'administration

Le conseil d'administration suit les meilleures pratiques en matière de gouvernance, y compris le perfectionnement continu et la formation, la planification de la relève du conseil d'administration, le processus d'autoévaluation, la tenue de séances régulières à huis clos et la planification stratégique. Le règlement d'Agricorp fournit des lignes directrices pour la gouvernance du conseil d'administration et documente les rôles et les responsabilités du président, des membres et des comités du conseil d'administration. Ces rôles et ces responsabilités comprennent la surveillance des opérations fiduciaires et des activités de l'organisme, la planification stratégique, la gestion des risques et le contrôle interne, la conduite légale et éthique, la formation continue et l'évaluation des administrateurs, ainsi que la liaison des activités avec le MAAAO.

Comités du conseil d'administration

Deux comités du conseil d'administration supervisent et conseillent le conseil d'administration.

Le Comité des finances et de la vérification :

- Élabore le plan annuel de vérification interne et examine les rapports des vérificateurs internes et la manière dont la direction donne suite aux recommandations en matière de vérification
- Surveille la façon dont la direction évalue, planifie et réagit aux risques commerciaux et émergents
- Supervise les politiques de placement d'Agricorp relativement à des fonds comme le Fonds d'Assurance-production et le Fonds du Programme de gestion des risques
- Supervise le processus de communication de l'information financière et le système de contrôle interne
- Examine et recommande l'approbation du conseil d'administration des états financiers vérifiés d'Agricorp
- Supervise les activités de gestion des placements d'Agricorp, y compris l'examen périodique de la politique de placement et s'assure du respect de toutes les exigences réglementaires
- Examine le plan d'audit des états financiers, tel qu'il est présenté par la vérificatrice générale de l'Ontario et se réunit avec le personnel du bureau de la vérificatrice générale de l'Ontario sur une base annuelle

Le Comité de la gouvernance et des ressources humaines :

- Examine et recommande au conseil d'administration des changements au mandat et au rôle d'Agricorp, y compris examiner et recommander un protocole d'entente entre le président et le ministre et procéder à l'examen annuel de l'ensemble des documents sur la gouvernance d'entreprise
- Examine et recommande des mises à jour relativement à l'orientation des membres du conseil d'administration et à la formation et au perfectionnement continus de tous les membres du conseil d'administration
- Fournit des conseils sur les critères de nomination et les candidats potentiels à la nomination au conseil d'administration, et assure une surveillance et fait des recommandations en matière de formation et de perfectionnement pour les membres du conseil d'administration
- Assure une surveillance et recommande des améliorations à apporter au processus annuel d'évaluation de l'efficacité du conseil d'administration, ce qui comprend les membres des comités et les membres du conseil d'administration

- Examine et met à jour la description du rôle du président et de la vice-présidente du conseil d'administration, des membres du conseil d'administration et du directeur général

Conseil d'administration

Le conseil d'administration est composé d'au moins cinq membres, qui sont tous nommés par le lieutenant-gouverneur par l'intermédiaire d'un décret sur la recommandation du ministre.

Le mandat des membres du conseil d'administration est de trois ans au maximum et celui-ci peut être reconduit. Les membres du conseil d'administration d'Agricorp sont des chefs de file en agriculture, en affaires et au sein de la collectivité et ils ont un large éventail de savoir-faire et d'expérience qui est mis à profit pour la supervision de l'organisation.

Les personnes nommées reçoivent une indemnité quotidienne en fonction de leur rôle, conformément à la Directive concernant les organismes et les nominations. Durant l'exercice 2024-25, le conseil d'administration d'Agricorp était formé des membres suivants :

Jason Verkaik, Président

(Région de York)

Mandat : 21 mars 2019 – 20 mars 2025

Participation aux réunions du conseil d'administration en 2024-25 : 4 réunions sur 5

Rémunération en 2024 : 2 709,46 \$

Jason Verkaik est propriétaire exploitant et président de Carron Farms Ltd. à Holland Marsh. Jason possède une vaste expérience de l'industrie et au sein de conseils d'administration, notamment à titre de président et de coprésident du conseil d'administration de l'Association des fruiticulteurs et des maraîchers de l'Ontario et de membre du conseil d'administration de l'Ontario Produce Marketing Association. Jason a complété le programme Agricultural Leadership de l'Ivey Business School et il détient un diplôme en gestion d'exploitation agricole de l'Université de Guelph, Campus de Ridgeway.

Johanna Chevalier, Vice-présidente

(Région de Halton)

Mandat : 10 août 2023 – 9 août 2026

Participation aux réunions du conseil d'administration en 2024-25 : 4 réunions sur 5

Rémunération en 2024 : 929,20 \$

Johanna possède une vaste expérience au sein de conseils d'administration et de comités qui couvrent un large éventail de secteurs, y compris l'agriculture, la sécurité et le bien-être dans les collectivités et la diversité. Elle représente actuellement la région de Halton à la Commission de l'escarpement du Niagara. Elle a été conseillère municipale pour la ville de Caledon et la région de Peel. Johanna sert également les collectivités de Halton et de Peel à titre de bénévole pour la Credit Valley Conservation Foundation, la Peel Anti-Human Trafficking SPT, la Burlington Minor Football Association, la Golden Horseshoe Food and Farming Alliance, and Volta Research. Johanna travaille comme consultante dans le secteur privé et réside dans la région de Halton, où elle élève quatre adolescents et profite de la vue sur le lac.

John Core

(Guelph)

Mandat : 22 octobre 2014 – 25 octobre 2026

Participation aux réunions du conseil d'administration en 2024-25 : 5 réunions sur 5

Rémunération en 2024 : 1 177,68 \$

John Core a été chef de la direction de la Commission canadienne du lait et président de la Dairy Farmers of Ontario. John joue un rôle actif au sein de la collectivité, notamment à titre de membre de la fondation The Foundation of Guelph General Hospital et de membre du conseil d'administration de l'Ontario Agricultural Hall of Fame Association pour 2015-16. Il détient une maîtrise et un baccalauréat ès sciences agricoles de l'Université de Guelph.

Valerie Gilvesy

(Tillsonburg)

Mandat : 16 janvier 2025 – 15 février 2028

Participation aux réunions du conseil d'administration en 2024-25 : 1 réunion sur 1

Rémunération en 2024 : 0 \$

Valerie Gilvesy a siégé à la Commission de commercialisation des produits agricoles de l'Ontario de 2016 à 2024 en qualité de vice-présidente, de présidente intérimaire et de membre. Elle a travaillé dans l'industrie agricole à titre de représentante des services aux membres à la Fédération de l'agriculture de l'Ontario, de représentante des services et des inspections de l'organisme Chicken Farmers of Ontario et de chef des relations avec les membres de l'organisme Grain Farmers of Ontario. Valerie Gilvesy a joué un rôle essentiel dans l'élaboration et la mise en œuvre du fameux programme de leadership « Grains in Action ». Active dans la vie communautaire, madame Gilvesy a été membre de la Western Fair Association et a appuyé la Ridgetown District Agricultural Society. Elle a obtenu un baccalauréat ès sciences en biologie de l'Université Trent et est diplômée de la classe 3 de l'Advanced Agricultural Leadership Program.

John Kikkert

(Région de Niagara)

Mandat : 28 février 2019 – 27 février 2025

Participation aux réunions du conseil d'administration en 2024-25 : 5 réunions sur 5

Rémunération en 2024 : 0 \$

John est éleveur de poulets et de dindes et est propriétaire de Parkview Poultry à Smithville. Il a occupé de nombreux rôles au sein du conseil d'administration de la Fédération des agriculteurs chrétiens de l'Ontario au cours des dix dernières années, y compris celui de président; il siège actuellement à titre de membre. Il a acquis une vaste expérience au sein de conseils d'administration de nombreux organismes, entre autres celui de Chicken Farmers of Ontario, de Turkey Farmers of Ontario et de l'Ontario Farm Animal Council. John a été président de l'Ontario Agricultural Hall of Fame et il agit maintenant à titre de président sortant de l'organisme. Il détient un baccalauréat en sciences agricoles de l'Université de Guelph.

Derek Mendez

(Comté de Perth)

Mandat : 31 décembre 2018 – 30 décembre 2027

Participation aux réunions du conseil d'administration en 2024-25 : 4 réunions sur 5

Rémunération en 2024 : 945,84 \$

Derek a occupé plusieurs postes de gestion dans les secteurs des terminaux portuaires à conteneurs et de l'énergie sur l'île de Trinité avant d'émigrer avec sa famille au Canada en 2010. Il est actuellement le vice-président de Molesworth Farm Supply Ltd. Il a été président et coprésident de plusieurs conseils communautaires dans la municipalité de North Perth. Il est également membre du conseil d'administration d'un certain nombre de conseils agricoles, dont celui de l'Association de nutrition animale du Canada (ANAC) et membre du comité de la section des aliments pour animaux de l'Ontario Agri Business Association (OABA). Derek est titulaire d'un baccalauréat en études de gestion de la University of the West Indies et d'une maîtrise en analyse des affaires de l'Université York, et d'un diplôme d'études supérieures en planification et gestion portuaires de l'Université de la Nouvelle-Orléans.

Dominic Morrissey

(Pickering - Uxbridge)

Mandat : 31 juillet 2019 – 10 juillet 2025

Participation aux réunions du conseil d'administration en 2024-25 : 5 réunions sur 5

Rémunération en 2024 : 1 016,40 \$

Dominic travaille actuellement dans le secteur manufacturier et de l'approvisionnement en tant que directeur du développement des affaires. Auparavant, il a travaillé pour la Fédération canadienne de l'entreprise indépendante durant dix ans où il relevait des enjeux touchant l'industrie agricole et les transmettant vers les organismes appropriés afin de leur trouver une solution. Il a également dirigé sa propre société de production pendant 25 ans. Dominic a œuvré comme président du Horse Guards Polo Club et il a aussi siégé à titre de membre du comité consultatif d'Equine Guelph. Dominic vit maintenant à l'extérieur d'Uxbridge avec sa famille et un certain nombre de chevaux à la retraite et d'animaux rescapés.

Greg Vanden Bosch

(Comté de Dundas)

Mandat : 22 mars 2022 – 21 mars 2027

Participation aux réunions du conseil d'administration en 2024-25 : 5 réunions sur 5

Rémunération en 2024 : 880,32 \$

Greg est associé dans l'entreprise Vanden Bosch Farms et associé principal dans l'entreprise Vanden Bosch Elevators Inc., toutes deux situées à Chesterville. Il a également été membre du conseil d'administration et président du comité de la section des céréales de l'Ontario Agri Business Association. Diplômé du Campus Ridgetown de l'Université de Guelph en 1988, Greg est diplômé de l'Advanced Agricultural Leadership Program (groupe 4) et de l'Executive Program for Agricultural Producers en 1995.

Joanne Vanderheyden

(Comté de Strathroy-Caradoc)

Mandat : 9 avril 2020 – 8 avril 2025

Participation aux réunions du conseil d'administration en 2024-25 : 5 réunions sur 5

Rémunération en 2024 : 746,76 \$

Joanne a occupé le poste de présidente de la Fédération canadienne des municipalités. Joanne a acquis une solide expérience au sein de conseils d'administration et de comités et elle possède de vastes connaissances en communication de l'information financière et en planification stratégique. Elle a aussi travaillé pendant 22 ans à titre de préposée au service à la clientèle à la Libro Credit Union. Joanne a obtenu un baccalauréat de l'Université Western et a siégé au conseil d'administration de la même université.

Tammy Young

(Cargill)

Mandat : 7 avril 2022 – 6 avril 2025

Participation aux réunions du conseil d'administration en 2024-25 : 3 réunions sur 5

Rémunération en 2024 : 534,24 \$

Tammy est propriétaire exploitante de l'entreprise Les Young Farms Limited qu'elle exploite avec sa famille à Cargill, en Ontario. Elle est également conseillère en marchandisage de grains auprès de la White Commercial Corporation où elle aide plusieurs propriétaires d'éleveurs à grains de la province en ce qui concerne la gestion et la commercialisation. Tammy est actuellement deuxième vice-présidente de la Fédération de l'agriculture du comté de Bruce et déléguée du district 10 pour l'organisme Grain Farmers of Ontario. Elle est aussi marchande de grains agréée.

Message du directeur général

À la hauteur de notre mission, année après année

Agricorp est fier de sa mission – offrir des programmes de gestion des finances et des risques aux agriculteurs de l'Ontario et donner aux employés les moyens d'offrir une expérience client fiable. Durant l'exercice 2024-25, nos employés sont demeurés fidèles à notre mission et ont répondu aux défis uniques et aux changements chaque fois que les agriculteurs, l'industrie et le gouvernement avaient besoin de nous.

Bien que de nombreux agriculteurs en Ontario aient connu des rendements, une demande et des prix élevés, les conditions météorologiques ont toujours été difficiles quelque part dans la province. Une grande partie du sud-ouest et du centre-sud de l'Ontario a connu une saison de plantation pluvieuse. Afin d'aider nos clients, nous avons reporté les dates limites de l'Assurance-production pour la plantation de maïs et de soya, en veillant à ce que les clients aient la tranquillité d'esprit en sachant que leurs produits agricoles demeurent assurés. Pour les clients qui n'ont pas été en mesure de planter leurs cultures, nous avons versé plus de 20 millions de dollars en indemnités pour superficies non ensemencées afin d'aider à compenser les pertes liées aux coûts fixes et à l'entretien des terres.

Un de nos objectifs stratégiques clés est d'être « prêt à exécuter ». En 2024, cela signifiait réagir rapidement aux interruptions de travail qui pourraient avoir une incidence sur les activités de nos clients. Dans le cas des éleveurs de bovins qui ont dû composer avec les commandes en attente d'approvisionnement de l'été dernier, les exigences relatives à l'âge des bovins ont été temporairement levées et les paiements du Programme de gestion des risques ont été accélérés, ce qui a permis aux agriculteurs d'obtenir des fonds au moment où ils en avaient le plus besoin.

En réponse à l'interruption du service postal, nous avons veillé à ce que nos clients obtiennent toujours le service essentiel dont ils avaient besoin de notre part, en utilisant d'autres transporteurs postaux pour livrer les chèques urgents. Le personnel a également travaillé de façon proactive avec les clients pour les encourager à s'inscrire au dépôt direct, et le nombre d'inscriptions au dépôt direct a triplé par rapport au nombre d'inscriptions de l'exercice précédent.

Nous sommes conscients des défis que nos clients ont dû relever et nous demeurons déterminés à les soutenir. En même temps, nous continuons de chercher des façons d'améliorer nos services et l'expérience client.

L'Assurance-production a été améliorée pour rendre la couverture encore plus pertinente.

- Pour les producteurs de fruits, des changements ont été apportés afin d'offrir une couverture plus stable, exacte et prévisible.
- Pour les apiculteurs, des changements importants ont été apportés au fonctionnement de la couverture afin qu'elle soit mieux adaptée aux activités individuelles et à leurs antécédents en matière d'assurance.
- Pour les producteurs de pommes de terre, une remise de prime pour les pommes de terre plantées dans des terres auparavant ensemencées de cultures de couverture est mise à l'essai – une pratique qui améliore la santé du sol.
- Pour les producteurs de seigle, une nouvelle couverture a été introduite, reconnaissant ainsi la popularité croissante et l'augmentation des superficies plantées de ce produit agricole.

Dans le cadre de notre orientation visant à offrir plus d'options de services numériques, nous avons simplifié les communications par courrier électronique – ce qui a permis de répondre plus rapidement aux clients – et nous avons continué de voir une augmentation du nombre de clients qui déclarent leurs superficies en ligne.

Nous avons également lancé des sondages en ligne sur la satisfaction de la clientèle et amélioré le site Web du Registre provincial des exploitations, ce qui aide les agriculteurs ontariens à tenir à jour les renseignements sur leurs exploitations en cas d'urgence.

Nos employés sont essentiels à notre réussite. Les résultats de notre récent sondage sur l'engagement des employés montrent que nos employés sont très mobilisés et engagés envers notre mission. Nous sommes fiers de favoriser un milieu de travail où les employés se sentent valorisés et soutenus, et nous continuons d'investir dans leur croissance au moyen de différentes possibilités de perfectionnement professionnel pour les aider à faire progresser leur carrière au sein de notre organisation.

En terminant, j'aimerais remercier le ministère de l'Agriculture, de l'Alimentation et de l'Agroentreprise pour son soutien continu dans la réalisation des priorités établies par le ministre. J'aimerais également remercier les employés, l'équipe de direction et le conseil d'administration. Nous n'aurions pas pu accomplir tout ce que nous avons accompli sans leur dévouement, leur solide gestion et sans une gouvernance solide.

Peu importe ce que l'année à venir nous réserve, je sais que nous continuerons d'être à la hauteur de notre mission et de nous rapprocher de notre vision de l'excellence dans la prestation des services pour aider à faire croître l'agriculture en Ontario.

Doug LaRose
Directeur général

Programmes

L'Ontario est l'une des régions où l'industrie agricole est la plus diversifiée au Canada, avec plus de 200 produits agricoles cultivés sur 11,8 millions d'acres de terre agricole.¹ L'agriculture est un moteur de l'activité économique dans la province, mais elle est également exposée à de nombreux risques.

Les agriculteurs sont habiles à utiliser les plus récentes pratiques et technologies de gestion pour les aider à minimiser les risques et à maximiser la production. Bien qu'ils puissent prendre des mesures pour réduire certains des risques associés aux conditions météorologiques, aux maladies des plantes et aux infestations d'insectes, d'autres risques échappent à leur contrôle, comme les prix du marché et les coûts de production. En plus d'avoir un effet sur le rendement des cultures, les conditions météorologiques peuvent aussi avoir une incidence sur l'offre et la demande. Pour aider à atténuer l'ensemble de ces risques, Agricorp assure la prestation de plusieurs programmes. Nos trois principaux programmes sont Agri-stabilité, l'Assurance-production et le Programme de gestion des risques (PGR) de l'Ontario.

Les programmes Agri-stabilité et Assurance-production font partie d'un ensemble complet de programmes de gestion des risques de l'entreprise qui sont offerts dans le cadre du *Partenariat canadien pour une agriculture durable* conclu entre les gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux. Le PGR est financé par le gouvernement de l'Ontario.

Les agriculteurs voient la valeur de ces programmes, et c'est pourquoi plus de 20 000 exploitations agricoles participent à Agri-stabilité, à l'Assurance-production et au PGR. La majorité des clients reconnaissent que ces programmes aident à stabiliser leurs revenus, qu'ils leur permettent d'innover et d'investir dans l'amélioration de leur exploitation agricole; de même, la participation des producteurs à ces programmes permet aux prêteurs d'avoir confiance quand ceux-ci veulent obtenir du financement qui leur permet de poursuivre leurs activités.

¹ Statistique Canada, Recensement de l'agriculture, 2021 – [L'Ontario est une puissance agricole qui est chef de file de nombreuses catégories agricoles](#)

Différents programmes couvrent différents risques

Chaque programme couvre différents types de risques, des événements météorologiques, en passant par la hausse des coûts de production et la volatilité des marchés. En participant aux trois programmes, les agriculteurs s'assurent d'obtenir une couverture maximale pour leur exploitation agricole et de soutenir leurs activités commerciales à long terme.

Résumé des programmes en un coup d'œil

Programme	Participation	Paiements	Risques couverts et avantages
Agri-stabilité	<ul style="list-style-type: none"> • 7 900 agriculteurs • Marge de référence de 2,4 milliards de dollars 	79,9 millions de dollars en 2024-25 (pour plusieurs années de programme)	Baisses importantes et imprévues de revenu <ul style="list-style-type: none"> • Protège le revenu agricole admissible pour l'ensemble des produits agricoles, plutôt qu'un produit agricole à la fois • Abordable (droit de 315 \$ par tranche de 100 000 \$ de marge de référence)
Assurance-production	<ul style="list-style-type: none"> • 14 000 agriculteurs • Responsabilité couverte de 4,6 milliards de dollars 	119,8 millions de dollars en 2024-25 (pour plusieurs années de programme)	Faibles rendements et pertes de production attribuables à des risques assurés <ul style="list-style-type: none"> • Couverture basée sur un niveau de production garanti • Choix de couvertures pour plus de 100 produits agricoles
Programme de gestion des risques	<ul style="list-style-type: none"> • 5840 producteurs de céréales et oléagineux • 1670 producteurs de bétail • 1770 producteurs horticoles 	282,1 millions de dollars en 2024-25 (pour plusieurs années de programme)	Fluctuation des prix des produits agricoles et pertes ou dépenses agricoles générales <ul style="list-style-type: none"> • Couvre les pertes causées par la fluctuation des prix des produits agricoles et des coûts de production • Comprend des régimes d'assurance pour les secteurs suivants : bovins, porcs, moutons, veaux, céréales et oléagineux, et produits horticoles comestibles

Agri-stabilité

Agri-stabilité offre une couverture pour l'ensemble de l'exploitation agricole qui est conçue pour couvrir les baisses importantes du revenu net attribuables aux pertes de production, à la hausse des coûts et aux conditions du marché. Si la marge annuelle de programme d'un agriculteur chute sous les 70 % de sa marge de référence moyenne historique, Agri-stabilité aide à compenser la différence.

Agri-stabilité est financé par les gouvernements fédéral et provinciaux et par les droits de participation des producteurs. Les demandes de paiement au titre d'Agri-stabilité sont généralement traitées durant l'année civile suivante une fois que l'année d'imposition est terminée. Au cours de l'exercice 2024-25, Agricorp a traité principalement les dossiers Agri-stabilité pour l'année de programme 2023 et les paiements provisoires pour l'année de programme 2024.

Faits saillants d'Agri-stabilité

À partir de l'année de programme 2023, les ministres fédéral et provinciaux ont convenu d'augmenter le taux d'indemnisation d'Agri-stabilité de 70 % à 80 %. Le gouvernement de l'Ontario soutient cette augmentation, et il fournit la part provinciale depuis l'année de programme 2020.

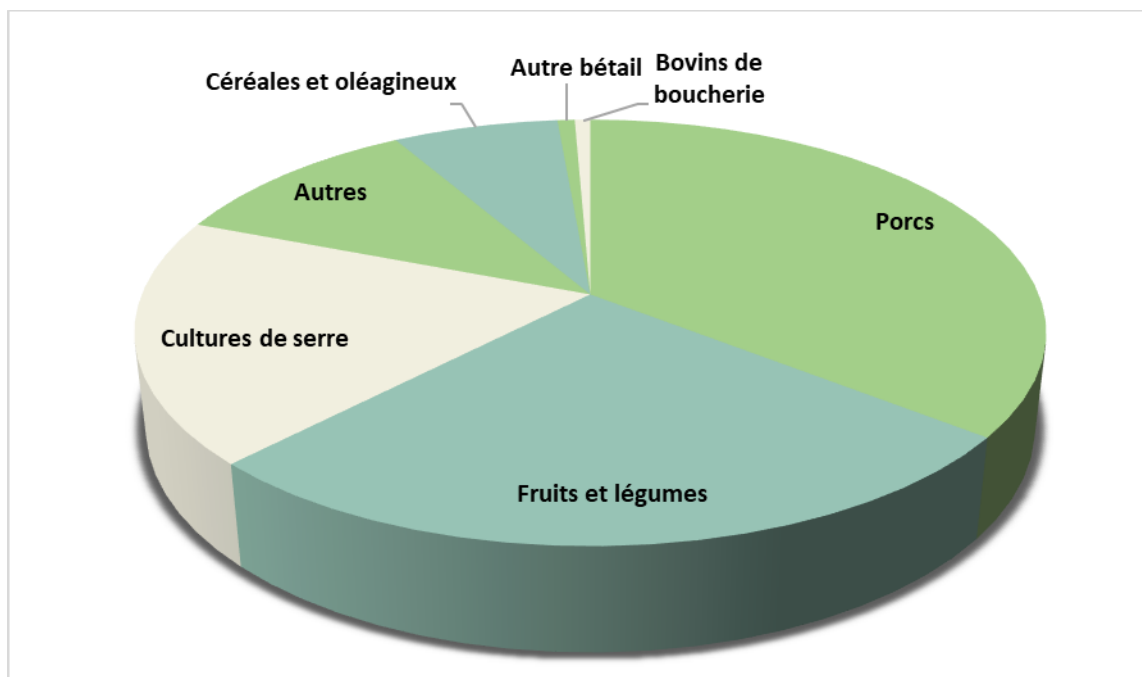
Les agriculteurs qui éprouvent des difficultés financières peuvent demander des paiements provisoires après avoir complété six mois de leur exercice financier. Les paiements provisoires représentent 50 % du paiement final estimatif de l'agriculteur. En 2024, le taux de paiement provisoire pour les pépiniéristes touchés par la tordeuse du pommier et pour les éleveurs dont les parcs d'engraissement sont touchés par des perturbations du marché est passé de 50 % à 75 %.

Les secteurs des fruits, des légumes, des serres et du porc ont subi des baisses en raison de la baisse des rendements du marché. Les producteurs de fruits et légumes ont reçu 17,7 millions de dollars en paiements d'Agri-stabilité, tandis que les exploitants de serres ont reçu 12,3 millions de dollars. Les éleveurs de porcs ont reçu 23,6 millions de dollars, ce qui représente la plus grande part des paiements d'Agri-stabilité pour l'année de programme 2023.

Agri-stabilité en chiffres

- **7 900** participants pour l'année de programme 2023
- **2,4 milliards de dollars** en marge de référence (revenu agricole moins les dépenses)
- **66,2 millions de dollars** pour tous les paiements effectués à ce jour pour l'année de programme 2023
- **6,8 millions de dollars** en paiements provisoires versés en 2024 pour les producteurs éprouvant des difficultés financières
- **72 %** des clients sont satisfaits ou très satisfaits de l'exécution du programme Agri-stabilité
- **72 %** des clients sont d'accord qu'Agri-stabilité les aide à stabiliser leur revenu agricole

Paiements Agri-stabilité 2023 par secteur



Secteur	Paiements (millions)
Porcs	23,6 \$
Fruits et légumes	17,7 \$
Cultures de serre	12,3 \$
Autres	7,1 \$
Céréales et oléagineux	4,6 \$
Autre bétail	0,5 \$
Bovins de boucherie	0,4 \$
Total	66,2 \$

Assurance-production

L'Assurance-production est conçue pour couvrir les réductions de rendement et les pertes de production causées par des facteurs indépendants de la volonté de l'agriculteur, y compris les conditions météorologiques défavorables, les maladies, les organismes nuisibles et d'autres risques naturels incontrôlables. Une couverture est disponible pour plus de 100 produits agricoles.

Pour la couverture pour la perte de production, les agriculteurs reçoivent un paiement après la récolte lorsque leur rendement total est inférieur à leur niveau de production garantie en raison d'un risque assuré. Pour d'autres couvertures, les agriculteurs peuvent recevoir des paiements lorsqu'un risque assuré entraîne des situations comme l'incapacité de planter des arbres et des vignes, la perte d'arbres et de vignes, des pluies excessives ou le manque de précipitations.

Faits saillants de l'Assurance-production

L'année de programme 2024 a généralement été une bonne année, mais les conditions au printemps étaient humides, ce qui a entraîné des conditions de plantation difficiles. Certaines régions ont connu de fortes précipitations au printemps et 31,5 millions de dollars en indemnités pour superficies nonensemencées ont été versées cette année dans le cadre de l'Assurance-production. Ce montant était considérablement plus élevé que la moyenne des demandes d'indemnisation relatives à la replantation et aux superficies nonensemencées des quatre années de programme précédentes, qui s'établissait à 16,3 millions de dollars par année. Dans l'ensemble, les agriculteurs ont été en mesure de planter la majorité de leurs cultures et celles-ci se sont bien développées. La province a reçu des précipitations régulières de juin à août, ce qui a permis une bonne croissance des cultures. De plus, les conditions météorologiques favorables à l'automne ont fourni de bonnes conditions de récolte.

La superficie assurée durant l'exercice était de 5,4 millions d'acres, soit la même qu'en 2023, et semblable à la moyenne précédente sur quatre ans de 5,35 millions d'acres.

La majorité des cultures de céréales ont connu de bons résultats durant l'exercice. Dans presque tous les comtés de la province, les rendements du maïs ont été supérieurs à la moyenne sur 10 ans. Le rendement moyen déclaré en 2024 pour le maïs était de 204 boisseaux à l'acre, ce qui est beaucoup plus élevé que la moyenne sur 10 ans de 186 boisseaux à l'acre. Pour le soya, le rendement moyen était de 53 boisseaux à l'acre, ce qui est supérieur à la moyenne sur 10 ans de 49 boisseaux à l'acre. Bien que la majorité des cultures céréalières ont connu de bons résultats cette année, certaines zones de la province ont connu des conditions météorologiques humides et graves qui ont eu un impact sur les récoltes.

Pour l'année de programme 2024, les demandes d'indemnisation de 114,8 millions de dollars étaient inférieures aux primes perçues de 208,9 millions de dollars.

Garantir la durabilité du programme Assurance-production

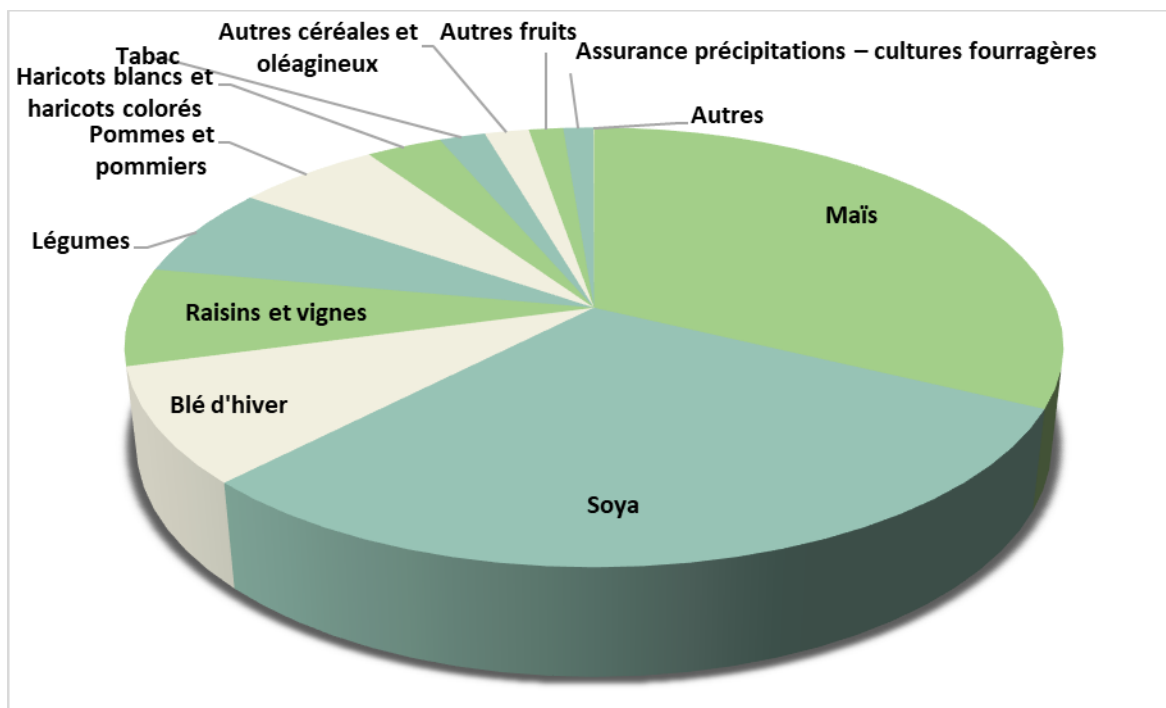
Les participants à l'Assurance-production sont indemnisés pour les pertes de production au moyen de paiements du Fonds d'Assurance-production. Agricorp a une stratégie globale de gestion des risques pour gérer le Fonds et le risque financier du programme Assurance-production. Cette stratégie comprend une méthode d'établissement des taux de prime qui est certifiée par un actuaire conformément aux lignes directrices nationales sur la certification et approuvée par AAC. Elle comprend des méthodologies de souscription et des processus d'indemnisation solides, ainsi qu'une stratégie de réassurance fondée sur le risque. Cette approche offre aux producteurs une couverture fiable et des primes stables, tout en assurant une réserve de fonds adéquate pour la durabilité à long terme du programme. Le Fonds est constitué des primes des producteurs et des contributions des gouvernements du Canada et de l'Ontario, ainsi que des revenus de placement.

Le solde du Fonds d'Assurance-production s'élevait à 1,0 milliard de dollars en date du 31 mars 2024. Le solde du fonds plus la réassurance en 2024 couvraient une responsabilité couverte de 4,6 milliards de dollars. En date du 31 mars 2025, le Fonds d'Assurance-production avait un solde de 1.2 milliard de dollars. Le solde visé pour le Fonds par Agricorp est de 12 % de responsabilité couverte. Puisque le solde du Fonds a dépassé la responsabilité couverte de 12 %, les clients et les gouvernements ont reçu l'avantage supplémentaire d'une réduction de 7,8 % des primes et des contributions pour 2024.

L'Assurance-production en chiffres

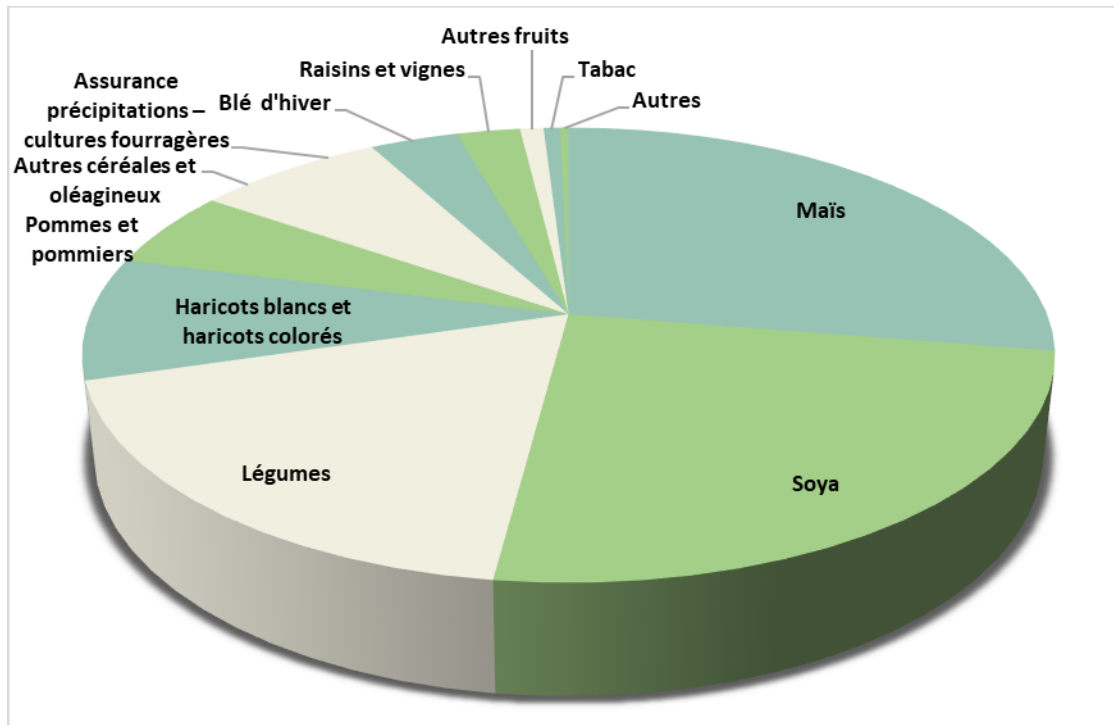
- **14 000** participants au programme en 2024
- **5,4 millions** d'acres et **4,6 milliards de dollars** de responsabilité couverte
- **114,8 millions de dollars** en indemnités pour l'année de programme 2024, y compris :
 - **66,0 millions de dollars** en indemnités pour perte de production
 - **20,3 millions de dollars** en indemnités pour superficies nonensemencées
 - **11,2 millions de dollars** en indemnités de replantation
 - **17,3 millions de dollars** pour d'autres risques assurés
- **91 %** des clients sont satisfaits ou très satisfaits de l'exécution du programme Assurance-production
- **86 %** des clients sont d'accord que l'Assurance-production les aide à stabiliser leur revenu agricole

Responsabilité couverte par culture – Assurance-production 2024



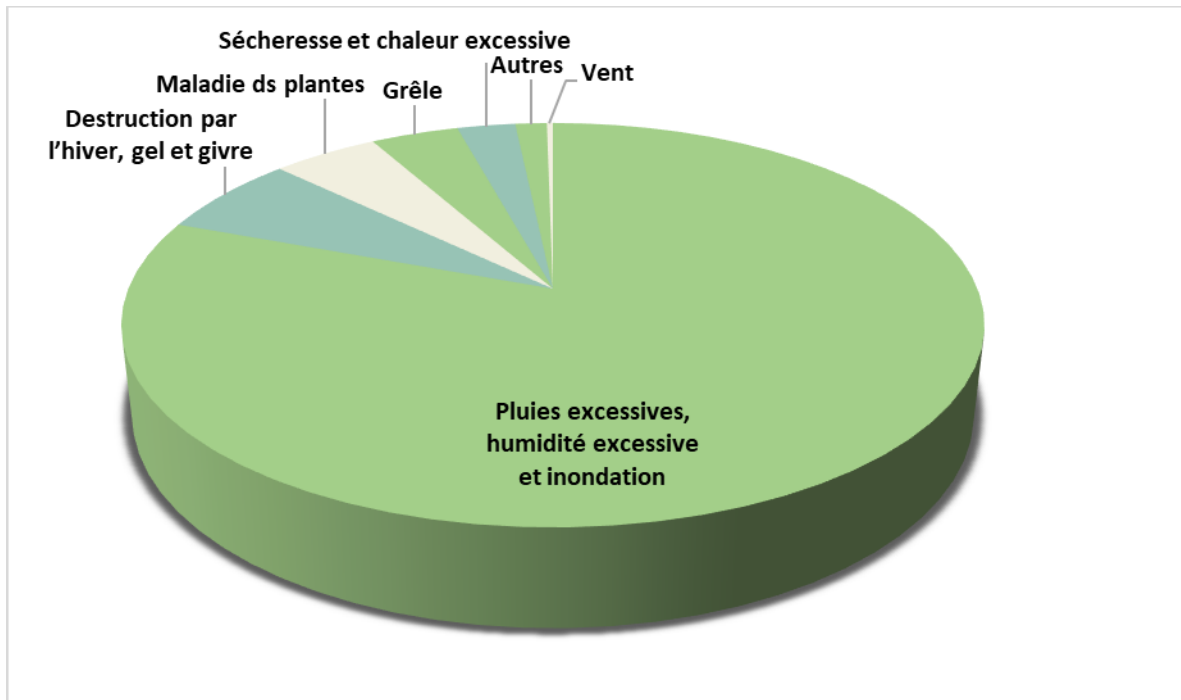
Culture	Responsabilité couverte (millions)
Maïs	1 478,1 \$
Soya	1 378,0 \$
Blé d'hiver	389,5 \$
Raisins et vignes	330,5 \$
Légumes	306,7 \$
Pommes et pommiers	269,1 \$
Haricots blancs et haricots colorés	142,0 \$
Tabac	86,9 \$
Autres céréales et oléagineux	83,1 \$
Autres fruits	64,6 \$
Assurance précipitations – cultures fourragères	56,6 \$
Autres	1,1 \$
Total	4 586,2 \$

Indemnisation par culture – Assurance-production 2024



Culture	Montant d'indemnisation (millions)
Maïs	31,7 \$
Soya	28,1 \$
Légumes	21,0 \$
Haricots blancs et haricots colorés	10,0 \$
Pommes et pommiers	6,3 \$
Autres céréales et oléagineux	4,3 \$
Assurance précipitations – cultures fourragères	4,2 \$
Blé d'hiver	4,0 \$
Raisins et vignes	2,9 \$
Autres fruits	1,1 \$
Tabac	0,8 \$
Autres	0,4 \$
Total	114,8 \$

Indemnisation selon le risque – Assurance-production 2024



Risque	Montant d'indemnisation (millions)
Pluies excessives, humidité excessive et inondation	92,6 \$
Destruction par l'hiver, gel et givre	7,4 \$
Maladies des plantes	5,4 \$
Grêle	4,5 \$
Sécheresse et chaleur excessive	3,0 \$
Autres	1,6 \$
Vent	0,3 \$
Total	114,8 \$

Programme de gestion des risques

Le Programme de gestion des risques (PGR) de l'Ontario est conçu pour aider les agriculteurs à gérer des risques indépendants de leur volonté, tels que la fluctuation des coûts et l'instabilité des prix sur les marchés. Ce programme comprend une couverture pour les bovins, les porcs, les moutons, les veaux, les céréales et oléagineux, et les produits horticoles comestibles.

Les paiements du PGR pour le bétail et pour les céréales et les oléagineux sont versés si le prix du marché moyen d'un produit agricole chute en dessous de son niveau de soutien annuel. Le Programme d'autogestion des risques (PAGR) pour les produits horticoles comestibles permet aux participants de déposer un pourcentage de leurs ventes nettes admissibles dans un compte du PAGR, et le gouvernement provincial verse une contribution à ce compte. Les agriculteurs peuvent retirer des fonds du compte pour compenser des pertes financières.

Le PGR est financé par les contributions versées par le gouvernement de l'Ontario et par les primes payées par les agriculteurs. La contribution du gouvernement de l'Ontario était de 150 millions de dollars pour l'année de programme 2024.

Le programme comprend un fonds du PGR qui contient les contributions gouvernementales et les primes des agriculteurs pour le PGR : céréales et oléagineux et le PGR pour le bétail, ainsi que tout revenu de placement. Ce fonds rend le programme plus semblable à une assurance. Le fonds est utilisé pour les paiements de programme et les fonds restants sont reportés à l'année suivante. Les produits horticoles comestibles ne sont pas inclus dans le Fonds du PGR. Le Programme d'autogestion des risques pour les produits horticoles comestibles permet à un agriculteur qui cultive un produit horticole comestible de retirer des fonds de son compte du PAGR pour l'aider à atténuer les risques pour son exploitation agricole.

Faits saillants du PGR

En 2023 et 2024, les prix du marché des céréales et des oléagineux ont diminué par rapport aux sommets du marché de 2021 et 2022. En mai 2024, des paiements après récolte de 122,7 millions de dollars pour l'année de programme 2023 ont aidé les producteurs de céréales et d'oléagineux touchés par la diminution des prix du marché. Pour l'année de programme 2024, des paiements avant récolte de 44,9 millions de dollars ont été versés aux agriculteurs en novembre 2024.

Les prix du bétail ont continué d'être volatils en 2024. Les paiements du PGR pour le bétail ont soutenu les éleveurs de bovins, de veaux, de moutons et de porcs. En raison des défis du marché qui touchent le secteur bovin, les paiements des premier et deuxième trimestres pour les éleveurs de bovins ont été accélérés afin d'offrir dès que possible un soutien aux éleveurs de bovins.

Le PGR en chiffres

- **9 100** inscriptions en 2023
- **282,1 millions de dollars** versés en paiements de programme au cours de l'exercice 2024-25 pour les six régimes d'assurance (couvre plusieurs années de programme) :
 - **79,0 millions de dollars** en paiements pour les producteurs de bétail
 - **167,6 millions de dollars** en paiements pour les producteurs de céréales et d'oléagineux
 - **35,5 millions de dollars** en fonds gouvernementaux déposés dans des comptes du PAGR
- **86 %** des clients sont satisfaits ou très satisfaits de l'exécution du PGR
- **81 %** des clients sont d'accord que le PGR les aide à stabiliser leur revenu agricole

Procédure d'appel

Agricorp prend grand soin de traiter avec précision et minutie la couverture de souscription, les demandes d'indemnisation et la gestion des dossiers des clients. Il arrive parfois qu'un client soit en désaccord avec une décision; nous déployons tous les efforts possibles pour résoudre la situation à l'aide de procédures claires et uniformes.

Agri-stabilité et PGR

En cas de désaccord avec une décision d'Agricorp concernant une demande d'indemnisation au titre d'Agri-stabilité ou du PGR, les clients peuvent communiquer avec nous pour demander un examen interne. Sur demande, Agricorp procédera à un examen interne pour déterminer que le dossier a fait l'objet d'une décision conformément aux règles du programme et qu'il a été réglé de manière cohérente avec les autres dossiers. Si les clients ne sont pas satisfaits des résultats de l'examen interne, ils peuvent demander une révision du dossier par le comité d'examen des programmes de gestion des risques des entreprises (CEPGRE), un organisme consultatif du gouvernement provincial qui est distinct de la société et dont les membres sont nommés par le ministre. Le CEPGRE entend les demandes d'examen et fait des recommandations non contraignantes à Agricorp. En tant qu'administrateur du programme, Agricorp est chargé d'appliquer toutes les règles de programme de manière cohérente et de prendre l'ensemble des décisions liées à ces programmes. Ainsi, Agricorp peut accepter en tout ou en partie les recommandations non contraignantes du CEPGRE ou l'organisme peut les refuser.

Agricorp traite près de 15 000 dossiers d'Agri-stabilité et du PGR chaque année. Au cours de l'exercice 2024-25, Agricorp n'a reçu aucune demande de client pour un examen de leur dossier par le CEPGRE.

Assurance-production

Les clients qui sont en désaccord avec une décision prise par Agricorp relativement à une demande d'indemnisation ou leur admissibilité à la couverture peuvent communiquer avec nous pour demander que nous procédions à un examen interne de leur dossier. Si les clients ne sont pas satisfaits des résultats de cet examen, ils peuvent déposer un appel au Tribunal d'appel de l'agriculture, de l'alimentation et des affaires rurales, qui est un tribunal d'arbitrage du gouvernement provincial. Cet organisme indépendant rend des décisions exécutoires sur les litiges entre Agricorp et les clients de l'Assurance-production.

Pour l'année de programme 2024-25, Agricorp a traité 14 000 dossiers de souscription, traité plus de 5 700 demandes d'indemnisation et reçu huit demandes d'appel. Il y a eu un appel devant le Tribunal.

Programme d'inscription des entreprises agricoles

En 2024, plus de 44 000 entreprises agricoles se sont inscrites au programme.

Dans le cadre du Programme d'inscription des entreprises agricoles (PIEA), les agriculteurs de l'Ontario dont le revenu agricole brut annuel est de 7 000 \$ ou plus sont tenus d'inscrire leur entreprise agricole. Les entreprises agricoles inscrites au programme sont admissibles à d'autres programmes gouvernementaux, comme le Programme d'imposition foncière des biens-fonds agricoles et le Programme ontarien d'indemnisation des dommages causés par la faune. Les entreprises agricoles inscrites peuvent également adhérer à l'un des trois organismes agricoles agréés (OAA) : la Fédération des agriculteurs chrétiens de l'Ontario (FACO), le Syndicat national des cultivateurs – Ontario (SNC-O) ou la Fédération de l'Agriculture de l'Ontario (FAO). Les organismes agricoles agréés financent les coûts administratifs d'Agricorp associés à l'exécution du programme.

Programme d'imposition foncière des biens-fonds agricoles

Pour l'année d'imposition 2025, 165 300 propriétés étaient admissibles.

Dans le cadre du Programme d'imposition foncière des biens-fonds agricoles, Agricorp, la Société d'évaluation foncière des municipalités (SEFM) et les municipalités collaborent à son administration. La SEFM évalue les propriétés comme des terres agricoles et en détermine la valeur. Agricorp traite les demandes et vérifie l'admissibilité au programme. Les municipalités appliquent leur taux d'imposition foncière des biens agricoles aux propriétés admissibles et perçoivent les impôts fonciers. Le gouvernement de l'Ontario finance les coûts administratifs d'Agricorp associés à l'exécution du programme.

Registre provincial des exploitations

En date du 31 mars 2025, il y a eu 61 500 inscriptions.

Le Registre provincial des exploitations (RPE) permet aux agriculteurs ontariens d'enregistrer des parcelles de terrain associées aux activités agroalimentaires, comme la production de cultures et de bétail, et la transformation des aliments. Le registre fait appel à la traçabilité, ce qui permet aux gouvernements de réagir rapidement à des incidents qui pourraient avoir des répercussions sur les entreprises agroalimentaires, comme une catastrophe météorologique, l'écllosion de maladies animales ou végétales, ou des aliments contaminés. Il appuie également la préparation aux situations d'urgence et l'identification rapide des emplacements agroalimentaires. Agricorp exécute le RPE au nom du MAAAO. Le registre est financé par le gouvernement de l'Ontario.

Programme de protection financière des producteurs de céréales

Au cours de l'exercice 2024-2520, Agricorp a délivré un permis à 263 marchands et à 381 exploitants d'élevateur à grains en Ontario.

Le Programme de protection financière des producteurs de céréales (PPFPC) couvre les pertes financières si les marchands et les exploitants d'élevateur à grains détenteurs d'un permis ne respectent pas leurs obligations de paiement ou d'entreposage envers les agriculteurs ou les propriétaires de maïs-grain, de soya, de canola et de blé. Les agriculteurs ou les propriétaires peuvent soumettre une réclamation à la Commission de protection financière des producteurs de céréales en vue de couvrir une partie de leurs pertes. Agricorp est responsable des composantes de délivrance de permis et d'inspection du PPFPC. Les coûts administratifs du programme sont payés par les agriculteurs au moyen de leurs droits obligatoires, et par les marchands et les exploitants d'élevateur à grains au moyen de leurs frais de permis. La Commission de protection financière des producteurs de céréales administre les fonds des producteurs de maïs-grain, de soya, de canola et de blé et détermine si une réclamation doit être payée.

Programme de protection financière des producteurs de bovins de boucherie

Au cours de l'exercice 2024-25, il y avait 131 marchands titulaires d'un permis.

Le Programme de protection financière des producteurs de bovins de boucherie (PPFPC) couvre les pertes financières si les marchands titulaires d'un permis ne respectent pas leurs obligations de paiement envers les vendeurs de bovins de boucherie de l'Ontario. Les vendeurs de bovins de boucherie peuvent présenter une réclamation à la Commission de protection financière des éleveurs de bétail afin de couvrir une partie de leurs pertes. Agricorp est responsable des composantes de délivrance de permis et d'inspection du PPFPC. Les coûts administratifs du programme sont payés par les vendeurs de bovins au moyen de leurs droits obligatoires, et par les marchands au moyen de leurs frais de permis. La Commission de protection financière des éleveurs de bétail gère le fonds d'assurance pour les vendeurs de bovins de boucherie et détermine si une réclamation doit être payée.

Programme d'aide à la promotion des vins de la VQA

Au cours de l'exercice 2024-25, le financement du programme est passé de 10 millions à 50 millions de dollars. Agricorp a versé 41,8 millions de dollars en paiements de programme à 99 établissements vinicoles en Ontario.

Le Programme d'aide à la promotion des vins de la Vintners Quality Alliance (VQA) appuie les établissements vinicoles de l'Ontario en vue d'améliorer leur compétitivité et de stimuler l'innovation tout en contribuant à l'accroissement de leurs ventes de vins de la VQA à la Régie des alcools de l'Ontario. Le programme offre des subventions afin d'aider les établissements vinicoles à investir dans la croissance de leurs activités de vente de vins de la VQA, y compris les activités de développement des marchés d'exportation et du tourisme. Le programme est financé par le gouvernement de l'Ontario.

Programme pour les petites cidreries

Durant l'exercice 2024-25, Agricorp a versé 2,4 millions de dollars en paiements de programme à 70 cidreries.

Le Programme pour les petites cidreries fournit un soutien financier aux cidreries ontariennes admissibles afin qu'elles puissent faire croître leurs activités. Les paiements sont basés sur les ventes de cidre alcoolisé. Le programme est financé par le gouvernement de l'Ontario.

Programme pour les petites distilleries

Durant l'exercice 2024-25, Agricorp a versé 2,6 millions de dollars en paiements de programme à 47 distilleries.

Le Programme pour les petites distilleries fournit un soutien financier aux distilleries ontariennes admissibles afin qu'elles puissent faire croître leurs activités. Les paiements sont basés sur les ventes de spiritueux. Le programme est financé par le gouvernement de l'Ontario.

Subvention de secours pour les établissements vinicoles touristiques

Au cours de l'exercice 2024-25, Agricorp a versé 8,1 millions de dollars en paiements de programme à 81 établissements vinicoles en Ontario.

Ce programme apporte un soutien financier aux établissements vinicoles et aux cidreries pour les aider à poursuivre le développement de leurs activités, à créer de nouveaux emplois et à attirer davantage de visiteurs dans les régions rurales de l'Ontario. Le programme est financé par le gouvernement de l'Ontario.

Initiative Cultiver pour l'avenir

Durant l'exercice 2024-25, Agricorp a émis des paiements de programme de 767 000 \$ pour des projets dans le cadre de cette initiative.

Ce programme offre une aide financière aux producteurs de pommes, de fruits tendres, de raisins de table et de raisins de cuve qui plantent de nouvelles variétés de fruits qui amélioreront la qualité, la production et la commercialisation. Le financement est offert dans le cadre du *Partenariat canadien pour une agriculture durable*.

Services

Agricorp tire profit de son personnel, de ses systèmes, de ses données et de son infrastructure pour offrir un certain nombre de services au secteur agricole et aux groupements de producteurs spécialisés de l'Ontario en vue d'appuyer et de favoriser une industrie agroalimentaire novatrice, concurrentielle et durable.

Service de gestion des données

En partenariat avec la Grape Growers of Ontario, l'Ontario Fresh Grape Growers, l'Ontario Apple Growers et l'Ontario Tender Fruit Growers, Agricorp offre un service de gestion des données sur le Web qui fait appel à la technologie GPS pour cartographier et mesurer avec exactitude les superficies des vignobles et des vergers, ainsi que pour recueillir des données agronomiques. Agricorp utilise cette information pour appuyer la prestation de programmes au secteur fruiticole. Le secteur fruiticole utilise cette information afin de mettre en œuvre leurs propres initiatives, y compris la recherche, la commercialisation, l'innocuité des aliments et la gestion de la production.

Services financiers, services de secrétariat et services de communication

Agricorp offre une gamme de services et d'activités de soutien à la Commission de protection financière des producteurs de céréales, à la Commission de protection financière des éleveurs de bétail, à l'organisme Dairy Farmers of Ontario et au MAAAO.

Commission de protection financière des producteurs de céréales

Agricorp fournit des services financiers et des services de secrétariat à la Commission de protection financière des producteurs de céréales, un organisme fiduciaire chargé d'administrer les fonds des producteurs de maïs-grain, de soya, de canola et de blé d'hiver établis dans le cadre de la *Loi sur le recouvrement du prix des produits agricoles*. La Commission a pour mandat d'administrer les fonds, d'étudier les réclamations, d'accepter ou de refuser le paiement des réclamations et de recouvrer les sommes auxquelles elle a droit. Agricorp appuie l'organisme relativement aux décisions concernant les réclamations et assure le traitement des droits obligatoires reçus incluant leur déclaration, leur investissement et leur vérification annuelle. Afin d'appuyer la Commission de protection financière des producteurs de céréales relativement à l'administration des fonds, Agricorp coordonne et soutient les réunions de la Commission, participe à la nomination des membres du conseil d'administration, développe les processus et émet des documents, et élabore et coordonne la documentation relative à la gouvernance de la Commission.

Commission de protection financière des éleveurs de bétail

Agricorp fournit des services financiers et des services de secrétariat à la Commission de protection financière des éleveurs de bétail, un organisme fiduciaire chargé d'administrer les fonds des vendeurs de bovins de boucherie établis dans le cadre de la *Loi sur le recouvrement du prix des produits agricoles*. La Commission a pour mandat de gérer le fonds, d'étudier les réclamations, d'accepter ou de refuser le paiement des réclamations et de recouvrer les sommes auxquelles elle a droit. Agricorp appuie l'organisme relativement aux décisions concernant les réclamations et assure le traitement des droits obligatoires reçus incluant leur déclaration, leur investissement et leur vérification annuelle. Afin d'appuyer la Commission de protection financière des éleveurs de bétail relativement à l'administration du fonds, Agricorp coordonne et soutient les réunions de la Commission, participe à la nomination des membres du conseil d'administration, développe les processus et émet des documents, et élabore et coordonne la documentation relative à la gouvernance de la Commission.

Dairy Farmers of Ontario

En vertu d'un contrat conclu avec l'organisme Dairy Farmers of Ontario (DFO), Agricorp analyse les états financiers trimestriels et annuels, et examine et actualise la garantie requise par DFO des 70 transformateurs laitiers qui possèdent 89 usines de transformation en Ontario. Agricorp aide également au processus de vérification de crédit pour les nouveaux transformateurs laitiers qui veulent acheter du lait auprès de DFO.

MAAAO

Dans le cadre d'un contrat avec le MAAAO, Agricorp fournit une plateforme d'infrastructure téléphonique pour le Centre d'information agricole du MAAAO.

Services de vérification et de cartographie

Agricorp offre une gamme variée de services de cartographie, de mesurage et de vérification aux groupements de producteurs spécialisés afin d'appuyer les initiatives dirigées par l'industrie.

Ontario Ginseng Growers' Association

Durant l'exercice 2024-25, nous avons cartographié 1 800 acres pour 250 parcelles de ginseng.

Agricorp mesure, cartographie et fournit également des renseignements sur la superficie des jardins de plantules de ginseng nouvellement plantés pour la première année. Cette information est utilisée par l'Ontario Ginseng Growers' Association pour appuyer la recherche, la compréhension et l'innovation.

Berry Growers of Ontario

Au cours de l'exercice 2024-25, nous avons cartographié 131 acres pour 16 agriculteurs.

Agricorp mesure, cartographie et fournit des renseignements relativement aux superficies de fraises, de bleuets et de framboises. Cette information est utilisée par la Berry Growers of Ontario pour recueillir des droits, obtenir des renseignements sur les marchés, élaborer des plans stratégiques de mise en marché et cerner les possibilités de recherche et de développement.

Rapport de gestion

Les gouvernements, y compris le gouvernement de l'Ontario, ont dû relever le défi d'améliorer les services publics tout en limitant ou en réduisant les dépenses. Agricorp ne fait pas exception à ces défis et a travaillé fort pour être financièrement responsable tout en fournissant et en améliorant les services aux agriculteurs de l'Ontario. Nous harmonisons nos buts, nos objectifs, et notre orientation stratégique avec les priorités du gouvernement.

Nous visons l'excellence dans la prestation de programmes et de services pour aider à faire croître l'agriculture en Ontario. Nous offrons des programmes de gestion des finances et des risques aux agriculteurs de l'Ontario et donnons aux employés les moyens d'offrir une expérience client fiable. L'engagement de nos employés envers le secteur agricole permet à Agricorp d'offrir les programmes de gestion des risques dont les agriculteurs ont besoin pour atténuer les risques auxquels ils font face dans la production animale et végétale.

Tout au long de la saison de croissance et du cycle annuel de production agricole, le personnel d'Agricorp surveille et suit les progrès des conditions de croissance, les problèmes et les défis du marché, ainsi que la production globale et les tendances connexes. Dans l'ensemble, les conditions de croissance étaient favorables à la plupart des agriculteurs ontariens en 2024. Les conditions météorologiques au printemps étaient variables pour l'ensemencement, certaines régions ayant reçu des précipitations excessives qui ont rendu difficiles les conditions d'ensemencement de plusieurs cultures céréalières et oléagineuses et de cultures de transformation. Dans l'ensemble, les agriculteurs ont été en mesure de planter la majorité de leurs cultures et celles-ci se sont bien développées. Grâce aux bonnes conditions météorologiques et aux conditions de récolte à l'automne, la majorité des producteurs de maïs et de soya ont obtenu des rendements supérieurs à la moyenne. Le personnel d'Agricorp a surveillé les tendances dans le secteur de l'élevage, y compris les défis du marché auxquels le secteur de l'élevage a fait face en 2024.

Tout au long de l'exercice, nous avons travaillé pour qu'il soit plus facile pour les clients de faire affaire avec nous. Nous avons amélioré les options de paiement en ligne pour leur permettre de payer plus facilement les droits et les primes des programmes. Nous avons communiqué avec les clients pour organiser leur inscription au dépôt direct et les aider à recevoir leurs paiements plus rapidement. Nous avons offert des rappels par courrier électronique pour aider les clients à respecter les échéances du programme, et nous leur avons facilité l'accès aux services numériques dans agricorp.com. Durant l'exercice, un travail considérable a également été effectué pour planifier les améliorations à apporter à agricorp.com et pour améliorer les services numériques offerts aux agriculteurs de l'Ontario qui font affaire avec nous. Ce travail de planification a préparé le terrain pour une mise en œuvre au cours des prochaines années.

Planification solide des activités

Un soutien fiable à l'industrie agricole exige une solide planification des activités pour s'assurer que nous sommes prêts à offrir aux clients les programmes et les services dont ils ont besoin pour faire croître leur exploitation agricole.

Nous établissons au départ un plan d'activités solide appuyé par une production de rapports opportune et transparente. Le conseil d'administration et l'équipe de gestion élaborent le plan en collaboration avec les gouvernements. Notre processus de planification trouve sa source dans notre compréhension de l'industrie agricole actuelle, dans une évaluation détaillée des risques, ainsi que dans les attentes des gouvernements et les besoins de nos clients.

Le plan d'activités définit notre orientation stratégique et nos priorités sur une période de trois ans. Il comprend des mesures de rendement précises de nos activités quotidiennes qui s'alignent sur des normes de rendement établies à l'échelon national. Ce plan est actualisé sur une base annuelle et est soumis pour approbation au ministre. Une fois le plan approuvé par le ministre, il est publié sur notre site Web. Nous rendons compte de nos progrès au MAAAO et aux intervenants de l'industrie tout au long de l'exercice. Le conseil d'administration soumet également un rapport annuel au ministre. Une fois que le ministre a approuvé le rapport, il est déposé à l'Assemblée législative de l'Ontario et publié sur agricorp.com. Une planification et une production de rapports opportunes et transparentes garantissent que tous les intervenants sont bien informés en ce qui concerne le respect de nos engagements.

Nous donnons à nos employés les moyens d'offrir une expérience client de confiance. Les résultats positifs de notre sondage sur l'engagement des employés et de notre sondage sur la satisfaction de la clientèle montrent que nous avons réussi à atteindre nos objectifs. Nos employés sont très fiers de pouvoir servir l'industrie agricole, et nos clients apprécient leur engagement envers ce secteur. Ces deux éléments, combinés à une solide planification des activités et à de bonnes relations avec les intervenants et les gouvernements, aident à soutenir une industrie agricole forte.

Ressources humaines

Année	Nombre d'équivalents temps plein (ETP)			
	Total	Permanents	Contractuels	Direction ¹
2022	350,0	301,0	49,0	7,0
2023	345,0	301,0	44,0	7,0
2024	311,4	285,6	25,8	7,0

1 – Le nombre d'ETP de direction est inclus dans les ETP permanents.

Agricorp a connu une tendance à la baisse des ETP. Cette tendance est en partie attribuable à un problème de calendrier lié à l'achèvement des efforts de recrutement actifs. Dans un marché de l'emploi très dynamique et avec un grand nombre de postes au sein de l'organisation qui sont pourvus par des mutations internes d'employés existants, Agricorp connaît de plus longues périodes de vacance en raison de l'effet domino des mouvements internes à partir du moment où le poste initial est vacant. De plus, Agricorp a consciemment géré les pressions inflationnistes et budgétaires en retardant ou en reportant la dotation des postes vacants et, dans certains cas, en éliminant des postes par attrition naturelle.

Analyse financière pour 2024-25

Le tableau suivant montre les dépenses administratives par programme et les écarts entre les estimations de notre plan d'activités 2024-27 et les coûts réels. Les coûts estimés et les coûts réels sont présentés selon la méthode de la comptabilité de caisse.

Le financement des investissements stratégiques s'ajoute au financement régulier des coûts administratifs des programmes. Ces investissements permettent à Agricorp de mettre en œuvre des changements aux programmes, des améliorations au service à la clientèle et des mises à niveau des systèmes de TI.

« Investissements stratégiques non engagés » représente des travaux qui ont été désignés comme prioritaires par Agricorp et le MAAAO, mais dont le financement n'avait pas encore été approuvé lorsque le plan d'activités 2024-27 a été soumis au ministre. Le financement de ces travaux peut ou ne pas être approuvé en cours d'exercice.

« Investissement stratégiques engagés » représente le travail pour lequel le financement a été approuvé. Le financement dans la colonne « Estimatives » a été approuvé avant la soumission du plan d'activités. Le financement dans la colonne « Réelles » a été approuvé avant ou pendant l'exercice 2024-25.

Dépenses réelles par rapport aux dépenses estimatives – tableau des écarts

Dépenses administratives par programme (en milliers de dollars)	Estimatives	Réelles	Écart en dessous (au-dessus)
Agri-stabilité	10 300	9 965	335
Assurance-production	19 100	19 873	(773)
Programme de gestion des risques	5 200	5 134	66
Autres programmes et services	4 200	4 546	(346)
Total des dépenses	38 800	39 518	(718)
Financement des dépenses administratives			
Financement fédéral	17 600	17 905	(305)
Financement de l'Ontario	19 200	19 876	(676)
Revenus provenant de droits	2 000	1 737	263
Total du financement	38 800	39 518	(718)
Excédent (déficit) du financement	0	0	0
Investissements stratégiques¹			
Engagés ²	400	811	(411)
Non engagés	2 000	0	2 000

Notes

1. Tout au long de l'exercice, divers investissements stratégiques ont été convenus et financés en conséquence. Le financement des investissements stratégiques engagés a été assuré par le gouvernement fédéral, le gouvernement de l'Ontario, les recettes provenant des droits ou une combinaison de ces sources de financement, et est reflété dans la colonne « Autres programmes et services ».
2. Le plan d'activités 2024-27 prévoyait des investissements stratégiques de 400 000 \$ pour les changements à apporter au Registre provincial des exploitations et pour la mise en œuvre de la Subvention de secours pour les établissements vinicoles touristiques. Les investissements stratégiques réels de 811 000 \$ au cours de l'exercice 2024-25 ont servi à apporter des changements au Registre provincial des exploitations et à mettre en œuvre la Subvention de secours pour les établissements vinicoles touristiques, l'initiative Canada-Ontario contre les dommages hivernaux causés aux vignes, le Programme complémentaire Agri-stabilité et l'initiative Cultiver pour l'avenir.

Notre mission

Nous offrons des programmes de gestion des finances et des risques aux agriculteurs de l'Ontario et donnons aux employés les moyens d'offrir une expérience client fiable.

Agricorp offre des programmes et des services gouvernementaux qui aident à protéger le gagne-pain des agriculteurs de l'Ontario contre les nombreux risques auxquels les exploitations agricoles font face chaque jour. Nos employés sont des professionnels qualifiés qui répondent aux besoins de l'industrie et des gouvernements, qui gèrent les fonds publics avec soin et intégrité et qui offrent une expérience client de qualité.

Fournir des programmes de gestion des finances et des risques

À titre d'organisme du gouvernement de l'Ontario, Agricorp est prêt à offrir des programmes et des services au nom des gouvernements et des groupes de l'industrie en tirant parti de l'infrastructure, des processus opérationnels, des systèmes et de l'expertise existants. Nous trouvons des façons d'offrir la meilleure expérience client tout en respectant notre mandat. Nous sommes réactifs lorsque l'industrie et le gouvernement ont besoin de nous, responsables sur le plan financier et déterminés à offrir des services de qualité.

Nous offrons une expertise en matière de prestation et d'administration de programmes, de services financiers, de gestion des risques et de service à la clientèle. Nous offrons des programmes et des services à une clientèle diversifiée, y compris les agriculteurs, les propriétaires fonciers agricoles, les établissements vinicoles, les distilleries, les transformateurs d'aliments, les marchands de grain et de bétail, les exploitants d'élevateur à grains, les groupements de producteurs agricoles et d'autres organismes provinciaux.

Collaboration avec le gouvernement et l'industrie

Agricorp collabore avec le MAAAO et les intervenants de l'industrie pour renforcer l'efficacité et la qualité de nos services et afin de répondre aux besoins uniques des agriculteurs; Nous recevons régulièrement des demandes du gouvernement et de l'industrie pour offrir de nouveaux programmes et services ou fournir des données ou des renseignements sur ceux-ci, ou pour améliorer ceux qui existent déjà. Cela permet de s'assurer que les programmes et services offerts aujourd'hui – et à l'avenir – sont efficaces et adaptés aux besoins du secteur agricole. Les relations de collaboration que nous avons avec le gouvernement et les intervenants de l'industrie sont essentielles à notre réussite et à celle du secteur agricole.

Rendre l'Assurance-production plus efficace

En collaboration avec les gouvernements et l'industrie, la couverture d'Assurance-production est examinée régulièrement. Les améliorations du programme sont classées par ordre de priorité et mises en œuvre pour s'aligner sur les priorités des gouvernements et les besoins de l'industrie agricole.

La couverture pour la santé des abeilles est conçue spécialement pour les exploitations apicoles et les risques incontrôlables auxquels elles font face, comme les conditions météorologiques imprévisibles, les maladies et les organismes nuisibles. Élaborée en collaboration avec l'Ontario Beekeepers' Association et le gouvernement, la couverture pour l'année de programme 2025 est plus adaptée aux exploitations apicoles individuelles. La couverture est maintenant fondée sur le taux de survie unique d'une colonie d'abeilles, ce qui offre une protection plus précise et personnalisée pour les apiculteurs. Les taux de prime sont adaptés au niveau de couverture spécifique calculé pour l'exploitation apicole. Un mécanisme d'amortissement a également été mis en œuvre pour maintenir la stabilité après les années où les pertes de colonies en hiver étaient anormalement élevées ou faibles.

Pour répondre aux besoins croissants des distilleries de l'Ontario, les agriculteurs ont augmenté leur production de seigle à plus de 50 000 acres. Nouveauté pour l'année de programme 2025, la couverture d'Assurance-production était offerte pour le seigle cultivé à l'automne comme céréale. Afin d'appuyer davantage l'industrie pomicole de l'Ontario, la couverture d'Assurance-production a été mise à jour pour rajuster le prix d'indemnisation des pommes à jus afin qu'il reflète mieux les pratiques de l'industrie. Un mécanisme d'amortissement a également été mis en œuvre pour offrir une couverture plus stable après des années de pertes inhabituellement élevées ou faibles.

Dans le cadre du *Partenariat canadien pour une agriculture durable*, les provinces doivent lancer au moins un projet pilote sur les pratiques de gestion bénéfiques pour l'Assurance-production. Le projet pilote devrait inciter les agriculteurs à mettre en œuvre une pratique qui entraîne un avantage environnemental, tout en réduisant les risques de perte de production. En collaboration avec AAC et le MAAAO, Agricorp a lancé un projet pilote de pratiques de gestion bénéfiques pour les pommes de terre couvertes par l'Assurance-production. Les producteurs de pommes de terre qui plantent leurs pommes de terre dans des terres où il y a eu une culture de couverture à l'automne recevront un rabais sur le taux de prime pour leur police du printemps 2025.

Faits saillants 2024-25

135 agriculteurs ont assuré pour 6,5 millions de dollars de seigle cultivé comme céréale.

Élargissement de la couverture de récupération des tomates destinées à la transformation afin d'inclure le *Phytophthora Capsici* comme risque assuré.

Ajout de la couverture de 90 % pour les poires, les prunes et les fraises.

Améliorer l'efficacité des autres programmes

Le Registre provincial des exploitations (RPE) sert à enregistrer des parcelles de terrain associées aux activités agroalimentaires. Ce faisant, les entreprises agricoles et alimentaires appuient et améliorent les systèmes de traçabilité et la gestion des interventions d'urgence en Ontario et au Canada. En 2024, Agricorp, en collaboration avec le MAAAO et l'Agence canadienne d'inspection des aliments (ACIA), a actualisé la base de données du RPE en vue d'aligner son contenu sur les exigences du Registre national des installations. En 2025, les entreprises agricoles et alimentaires devront vérifier que leurs renseignements dans le registre sont exacts. Ces mises à jour permettent de s'assurer que des renseignements à jour sont toujours disponibles pour chaque exploitation agricole inscrite en Ontario.

Aux termes de l'accord-cadre *Partenariat canadien pour une agriculture durable*, Agricorp a introduit une nouvelle option de marge de référence harmonisée avec la déclaration de revenus pour Agri-stabilité pour l'année de programme 2025. Cette nouvelle option aligne la marge de référence du producteur sur la méthode comptable qu'il utilise pour les impôts, soit la comptabilité de caisse, soit la comptabilité d'exercice. La nouvelle option réduit le fardeau administratif et accroît la prévisibilité des paiements. Les avis de couverture avec estimation seront émis en milieu d'exercice et fournira une estimation de leur marge de référence et de leur seuil de déclenchement de paiement. Cela signifie que les agriculteurs auront moins d'information à soumettre lorsqu'ils ne sont pas en position de demander un paiement d'indemnisation et qu'ils seront mieux en mesure de prédire les paiements auxquels ils pourraient être admissibles.

Réagir aux conditions de croissance difficile

Nous réexaminons régulièrement les programmes de manière proactive et apportons des modifications si nécessaire afin de pouvoir offrir des programmes efficaces aux agriculteurs. Lorsque les pépiniéristes ont été touchés négativement par la tordeuse du pommier, Agricorp a collaboré avec les gouvernements et l'industrie pour faire passer le taux provisoire des paiements au titre d'Agri-stabilité de 50 à 75 %.

La saison de plantation 2024 était variable selon l'emplacement précis dans la province. Lorsque les agriculteurs du sud de l'Ontario ont connu des conditions anormalement humides au début du printemps, Agricorp a collaboré avec AAC et le MAAAO pour prolonger les délais d'ensemencement du maïs, du soya et de certaines cultures végétales. Les reports de dates limites sont fournis lorsque la situation indique qu'un délai supplémentaire permettra de planter les cultures dans des conditions plus idéales, tout en étant capable d'atteindre la maturité à temps pour la récolte à l'automne.

Les conditions météorologiques difficiles du printemps ont obligé certains agriculteurs à replanter des cultures ou, dans certains cas, des agriculteurs n'ont pas été en mesure de semer. Les agriculteurs qui avaient besoin de réensemencer leurs cultures étaient admissibles à la couverture de réensemencement, et les agriculteurs qui n'ont pas pu planter avant la date limite d'ensemencement étaient admissibles à la couverture pour superficies non ensemencées. Ces deux couvertures indemnisent les agriculteurs pour les coûts engagés pour le réensemencement ou en raison de l'impossibilité de planter leurs cultures durant cette année de programme.

Faits saillants 2024-25

2,2 millions de dollars à titre de paiements provisoires d'Agri-stabilité aux pépiniéristes.

20,3 millions de dollars en indemnités pour superficies non ensemencées aux agriculteurs qui n'ont pas pu planter leurs cultures.

11,2 millions de dollars à titre d'indemnités de réensemencement aux agriculteurs pour les aider à replanter leurs cultures.

Réagir aux conditions difficiles du marché et des affaires

Cette année, Agricorp a collaboré avec les gouvernements fédéral et provincial pour augmenter le taux de paiement provisoire d'Agri-stabilité 2024 pour les éleveurs de bovins. Nous avons également travaillé avec le gouvernement provincial pour accélérer les paiements des premier et deuxième trimestres du PGR pour le bétail. Les paiements pour ces deux programmes ont été mis à la disposition des agriculteurs plus tôt, afin que leurs liquidités soient disponibles au moment où ils en avaient besoin.

Cet automne, en réponse à la grève des postes, Agricorp a mis en œuvre des plans d'urgence pour gérer les communications avec les clients. Les clients ont été invités à s'inscrire au dépôt direct et à fournir une adresse électronique afin que les communications relatives aux programmes puissent leur être envoyées par voie électronique. En raison de ce travail, la majorité (27 millions de dollars sur 29 millions de dollars) des paiements du PGR du quatrième trimestre pour le bétail ont été effectués par dépôt direct. Agricorp continue de réaliser des gains d'efficacité grâce à ce virage vers les services numériques.

Faits saillants 2024-25

1,5 million de dollars en paiements provisoires d'Agri-stabilité versés aux éleveurs de bétail.

9,1 millions de dollars en paiements du PGR pour le bétail versés aux éleveurs de bovins en août.

Offrir une expérience client de confiance

Agricorp a mis en œuvre une stratégie axée sur l'amélioration continue du service à la clientèle et de l'efficacité de l'exécution. Exerçant ses activités de façon responsable sur le plan financier, l'organisme a transformé sa prestation de programmes et services par étapes mesurées au fil du temps.

L'organisme a réalisé des gains d'efficacité grâce à la création de processus simplifiés et à l'utilisation de la technologie, tout en continuant de mettre en œuvre la réduction des coûts. L'accent mis sur l'amélioration du service à la clientèle est évident dans les résultats du sondage biannuel; sur la satisfaction de la clientèle, qui continue d'afficher des taux élevés de satisfaction de la clientèle.

En normalisant les processus et en ajustant sa structure organisationnelle au fil du temps, Agricorp a renforcé les bases à partir desquelles elle peut améliorer ses processus opérationnels et ses systèmes de TI. L'investissement fédéral et provincial a permis à Agricorp de mettre en œuvre des systèmes et d'améliorer les processus pour centraliser la collecte des données sur les clients, le stockage des données et les transactions financières entre les programmes.

Sécurité des données

Assurer la sécurité des données de nos clients continue d'être une priorité absolue pour Agricorp. Au cours du dernier exercice, nous avons surveillé et atténué de façon proactive les menaces à la sécurité au moyen de divers produits de sécurité de premier plan de l'industrie, tout en continuant de sensibiliser et de former le personnel.

Les méthodes de cyberattaque évoluent constamment, et par conséquent, Agricorp évalue, acquiert et met en œuvre des produits et des outils de sécurité avancés pour protéger les actifs. Le personnel d'Agricorp est régulièrement soumis à des exercices d'identification manuelle des menaces. Nous appliquons également des correctifs logiciels de sécurité de façon proactive, comme le recommandent les fournisseurs de logiciels. Nous avons mis en œuvre des politiques, y compris les rôles et les attentes, ainsi que des communications en cas d'incident de sécurité.

Faits saillants 2024-25

Une formation annuelle sur la sécurité de l'information et de la technologie fait partie de nos processus et des tests annuels d'hameçonnage par courriel sont effectués.

Des tests annuels d'intrusion des systèmes de TI sont effectués sur toutes les infrastructures accessibles par Internet et sur les composantes connexes.

Des lignes directrices et des guides sur la gestion des incidents de sécurité sont en place.

Gestion efficace des fonds des programmes

Agricorp gère les fonds des programmes qui sont utilisés pour effectuer des paiements aux clients dans le cadre des programmes qu'il administre. Nous examinons les investissements avec diligence et veillons à ce que nos politiques d'investissement soient conformes aux exigences des conseils d'administration et des pouvoirs publics. Il est de la plus haute importance d'assurer la sécurité de ces investissements.

Par exemple, Agricorp a une stratégie globale de gestion des risques pour gérer le Fonds d'Assurance-production et les risques financiers du programme Assurance-production. Le Fonds est constitué des primes des producteurs et des contributions des gouvernements du Canada et de l'Ontario, ainsi que des revenus de placement. Le Fonds sert au paiement des demandes d'indemnisation. Agricorp achète de la réassurance sur la base d'un portefeuille constitué d'organisations tierces du monde entier. Notre convention de réassurance comprend des éléments flexibles qui reflètent l'évolution de la responsabilité (valeur) des cultures couvertes entre la date de l'accord contractuel et la date de la détermination finale de la responsabilité couverte. En conséquence, l'achat de réassurance est adapté à la responsabilité couverte finale, ce qui la rend rentable pour l'organisme afin d'atténuer de manière appropriée le risque de perte catastrophique au cours de l'exercice.

Sur une base annuelle, Agricorp doit déterminer les taux de prime pour l'Assurance-production au moyen d'une série de calculs complexes qui tiennent compte de facteurs comme les demandes d'indemnisations des années précédentes, la variation des prix des produits agricoles et les tendances en matière de responsabilité couverte. L'établissement des taux de prime est un élément clé pour maintenir la stabilité du Fonds d'Assurance-production. Après la mise en œuvre d'un nouveau système d'administration pour l'Assurance-production, Agricorp a entrepris un examen effectué par une tierce partie du processus d'établissement des taux de prime. L'examen a permis d'évaluer les lacunes et les risques pour assurer un équilibre entre la surveillance et l'efficacité. Le rapport final indique qu'Agricorp a établi des processus exhaustifs et robustes pour s'assurer que les extrants sont exacts et efficaces et que des mesures de contrôle de la qualité sont en place. Les processus d'établissement des taux de prime d'Agricorp sont conformes aux pratiques exemplaires de l'industrie.

Agricorp administre également le Fonds du PGR. En tirant parti de notre expérience avec le Fonds d'Assurance-production, nous sommes en mesure de gérer efficacement le Fonds du PGR.

Faits saillants 2024-25

1,1 milliard de dollars en gestion des placements dans le Fonds d'Assurance-production.

40,4 millions de dollars en placements gérés dans le fonds du PGR.

Options de service que les clients peuvent choisir

Agricorp a jeté les bases d'un service à la clientèle convivial. Les clients ont maintenant accès en ligne aux renseignements sur leurs programmes et peuvent faire affaire avec Agricorp au moyen de services numériques sécurisés. L'organisme simplifie les processus et les délais d'exécution entre les programmes et adopte des pratiques et des technologies qui offrent une excellente expérience client aux agriculteurs de l'Ontario.

La page d'ouverture de session sur agricorp.com a été mise à jour pour faciliter l'accès des clients aux services en ligne. Guidée par les commentaires des clients, cette mise à jour a permis d'améliorer la navigation et de créer une expérience plus uniforme, tout en gardant le tout au même endroit central. À partir d'un emplacement central, les clients peuvent accéder aux services numériques pour inscrire leur entreprise agricole et l'emplacement de leurs locaux, déclarer leurs superficies ensemencées ou accéder à leurs documents pour divers programmes.

Bien que nous ayons amélioré nos services en ligne, nous continuons d'offrir à nos clients des méthodes traditionnelles pour faire affaire avec nous. Les clients peuvent toujours choisir de communiquer avec nous par téléphone ou en personne. Peu importe la façon dont les clients veulent faire affaire avec nous, nous nous assurons d'être à leur disposition.

Faits saillants 2024-25

Au total, 850 clients se sont inscrits au dépôt direct.

11 400 clients ont inscrit leur entreprise agricole en ligne.

7 500 clients ont déclaré leurs superficies ensemencées en ligne.

Sondage sur la satisfaction de la clientèle

Selon notre plus récent sondage sur la satisfaction de la clientèle qui a été mené en février 2025, le niveau de satisfaction général à l'égard d'Agricorp demeure élevé. Lorsqu'on leur a demandé de comparer Agricorp aux autres compagnies avec lesquelles ils font affaire, 94 % d'entre eux ont répondu que nous nous acquittons de nos activités aussi bien, ou encore mieux. En ce qui concerne le service à la clientèle, 71 % des répondants ont indiqué que notre centre d'appels était supérieur à la moyenne ou exceptionnel; 85 % ont jugé que le rendement de notre personnel sur le terrain était supérieur à la moyenne ou exceptionnel. Les points forts des employés de notre centre d'appels étaient leur amabilité, leur aide et leur compétence. Les points forts de nos employés sur le terrain étaient leur amabilité, leur connaissance de l'agriculture et des programmes, et leur capacité de communiquer clairement.

Nous avons également obtenu d'excellentes notes de classement pour la qualité de nos communications qui ont trait aux programmes. Une proportion impressionnante de 95 % des répondants ont trouvé que l'information sur le programme était instructive et 93 % d'entre eux ont dit qu'elle était facile à comprendre. Les taux de satisfaction à l'égard de notre site Web, agricorp.com, sont stables par rapport aux sondages précédents, mais inférieurs à ceux des autres secteurs de satisfaction de la clientèle. La satisfaction générale à l'égard d'agricorp.com était de 57 %, tandis que la satisfaction à l'égard de la facilité de trouver de l'information était de 49 %.

Durant l'exercice 2024-25, un travail considérable a été effectué pour planifier les améliorations à apporter à agricorp.com et pour améliorer les services numériques offerts aux agriculteurs de l'Ontario qui font affaire avec nous. Ce travail de planification a préparé le terrain pour la mise en œuvre au cours des prochaines années. Ces améliorations devraient améliorer l'expérience de nos clients lorsqu'ils utilisent les services numériques offerts par Agricorp.

Faits saillants 2024-25

91 % des répondants au sondage étaient satisfaits ou très satisfaits de l'exécution du programme Assurance-production

86 % des répondants au sondage étaient satisfaits ou très satisfaits de l'exécution du PGR

72 % des répondants au sondage étaient satisfaits ou très satisfaits de l'exécution d'Agri-stabilité

Responsabilisation des employés

Agricorp est un organisme opérationnel, un fournisseur de services au nom du gouvernement de l'Ontario. En tant que fournisseur de services, nos employés sont la clé de notre succès. Les employés comprennent le mandat qui nous est confié et ils sont habilités à proposer des solutions créatives adaptées à notre organisation. Chaque point de contact avec nos clients reflète nos qualités fondamentales et notre objectif qu'il est facile de faire avec nous, que nous sommes une organisation efficace et efficiente et que nous sommes prêts à exécuter.

Engagement constant des employés

La principale activité d'Agricorp consiste à offrir, au nom du gouvernement et des organismes agricoles, des programmes et des services qui appuient le secteur agroalimentaire de l'Ontario. Des employés engagés sont la clé de notre réussite. La main-d'œuvre qualifiée et compétente d'Agricorp permet à l'organisme de répondre aux besoins changeants de l'industrie agricole et des gouvernements tout en maintenant un service à la clientèle de qualité. En même temps, les changements apportés aux programmes et la nécessité de trouver des façons plus efficaces, plus intelligentes et plus rapides de gérer le travail continuent de mettre au défi les employés d'Agricorp.

Selon le plus récent sondage sur l'engagement des employés de septembre 2024, les employés d'Agricorp ont encore une fois fortement participé à ce processus, 80 % des employés ayant répondu au sondage. Dans l'ensemble, les résultats du sondage ont révélé des progrès positifs pour tous les facteurs d'engagement, à l'exception de deux dont les résultats sont demeurés inchangés. Cela reflète un engagement solide et positif des employés en réponse aux efforts d'Agricorp concernant l'amélioration continue, particulièrement en ce qui a trait à l'efficacité de l'organisation, ainsi qu'à la gestion des talents et aux possibilités de carrière. Les relations avec leurs leaders (90 %), la qualité et l'orientation client (89,8 %) demeurent de solides facteurs d'engagement.

Faits saillants 2024-25

Les employés ont déclaré être très satisfaits de leur supérieur immédiat, en insistant sur le fait que leurs efforts sont reconnus et appuyés.

Les employés continuent de valoriser l'environnement de travail hybride d'Agricorp, en soulignant que la souplesse est un facteur clé du bien-être et de la satisfaction au travail.

Amélioration continue

Les employés d'Agricorp sont fiers de leur capacité de travailler de façon efficiente et efficace. Il est important pour eux d'améliorer et de rationaliser continuellement les processus. Cela fait partie de leur travail habituel de chercher des façons d'améliorer les processus. Répondre aux besoins des clients avec un service rapide et de qualité, en leur offrant des renseignements utiles ainsi que des paiements de programme versés en temps opportun, sont d'importants objectifs.

Les employés sont habilités à trouver et à proposer des améliorations et des solutions. Les idées d'amélioration continue permettent à Agricorp de faciliter la tâche des clients qui veulent faire affaire avec nous. Au cours de l'exercice 2024-25, diverses idées d'amélioration ont été mises en œuvre en fonction des commentaires et des idées des employés. La page d'ouverture de session sur agricorp.com a été améliorée pour faciliter l'accès des clients aux services numériques. Les pages du site Web de l'initiative *Cultiver pour l'avenir* montrent des données en temps réel sur le pourcentage de financement qui a été demandé. Tous les documents des clients entrants sont numérisés et accessibles par voie numérique, ce qui permet aux employés d'accéder facilement aux documents lorsqu'ils travaillent au bureau ou à distance.

Responsabilisation grâce à la formation, aux connaissances et aux compétences

La valeur d'Agricorp pour les gouvernements, les agriculteurs et les intervenants provient de nos employés expérimentés et compétents qui offrent des programmes et des services avec une expérience client uniforme. À mesure que l'organisme s'installe dans un environnement de travail hybride, les occasions d'apprentissage et de perfectionnement sont des facteurs clés du succès pour motiver, mobiliser et garder les employés en contact avec notre mission, notre vision et nos valeurs.

Notre culture en milieu de travail offre un environnement sécuritaire et favorable axé sur la santé, la sécurité et le bien-être. Nous exerçons nos activités avec la plus grande intégrité et notre Code d'éthique veille à ce que les employés respectent des normes élevées de conduite professionnelle. Nous favorisons également une culture de reconnaissance, en créant un milieu de travail où les employés se sentent appréciés et valorisés.

Agricorp offre aux employés des occasions d'apprentissage continu. L'apprentissage et le perfectionnement professionnel aident nos employés à se sentir mobilisés et motivés lorsqu'ils atteignent leurs objectifs personnels et professionnels. Nos leaders créent un environnement où les employés sont habilités à s'épanouir.

Faits saillants 2024-25

55 % des postes vacants ont été pourvus au moyen d'une mutation interne.

87 % des répondants au sondage sur l'engagement des employés ont dit qu'ils reçoivent un encadrement et une formation efficaces pour bien faire leur travail.

Préparer l'avenir

Le rendement d'Agricorp a été solide, fiable et uniforme. Pour l'avenir, nous continuerons de mettre l'accent sur l'amélioration de l'efficacité et de la qualité, tout en veillant à ce que les clients aient le soutien dont ils ont besoin au moment où ils en ont besoin.

Nous reconnaissons la valeur du secteur agricole et nous appuyons pleinement les Ontariennes et les Ontariens qui travaillent au sein de cette industrie. Notre engagement envers nos clients et envers un secteur agricole prospère signifie que nous travaillerons toujours fort pour aider à renforcer l'agriculture en Ontario.

Mesures du rendement et résultats pour l'exercice 2024-25

Objectif	Résultat
Obtenir une note de classement globale constamment élevée pour le service à la clientèle qui est égale ou supérieure à la moyenne des trois dernières années de 92 %.	En ce qui concerne le sondage 2025 sur la satisfaction de la clientèle, la note de rendement globale du service à la clientèle était de 94 %.
Obtenir un taux de satisfaction de la clientèle pour l'exécution de l'Assurance-production qui est égal ou supérieur à la moyenne triennale précédente de 93 %.	<p>En ce qui concerne le sondage 2025 sur la satisfaction de la clientèle, la note de rendement d'Agricorp pour l'exécution de l'Assurance-production était de 91 %.</p> <p>Agricorp continuera de fournir un service à la clientèle de qualité qui est conforme à celui des comparateurs nationaux et qui s'aligne sur les attentes gouvernementales pour le programme Assurance-production.</p> <p>Agricorp continuera de tirer parti d'une variété d'approches et d'outils de prestation de services pour permettre la prestation de services dans toutes les situations.</p>
Obtenir un taux de satisfaction de la clientèle pour l'exécution du programme Agri-stabilité qui est égal ou supérieur à la moyenne triennale précédente de 72 %.	En ce qui concerne le sondage 2025 sur la satisfaction de la clientèle, la note de rendement d'Agricorp pour l'exécution du programme Agri-stabilité était de 72 %.
Obtenir un taux de satisfaction de la clientèle pour l'exécution du PGR qui est égal ou supérieur à la moyenne triennale précédente de 84 %.	En ce qui concerne le sondage 2025 sur la satisfaction de la clientèle, la note de rendement d'Agricorp pour l'exécution du PGR était de 86 %.

Objectif	Résultat
<p>Traiter 95 % des fichiers du programme Agri-stabilité 2023 d'ici le 15 décembre 2024.</p>	<p>Agricorp a traité 80 % des fichiers du programme Agri-stabilité 2023 au plus tard le 15 décembre 2023.</p> <p>Durant l'exercice 2024-25, les dossiers de paiement ont été classés par ordre de priorité alors qu'une partie du personnel chargé du règlement des demandes d'indemnisation du programme Agri-stabilité a été transférée au soutien de l'Assurance-production et de l'Initiative Cultiver pour l'avenir. Cela a permis à Agricorp de continuer à verser des paiements en temps utile aux agriculteurs qui en avaient besoin. Des employés ont également été déplacés pour soutenir le centre d'appel pendant les périodes où le volume d'appels était élevé.</p>
<p>Traiter 90 % des demandes d'indemnisation de l'Assurance-production dans les 30 jours suivant la réception de tous les renseignements nécessaires.</p>	<p>Agricorp a traité 85 % des demandes d'indemnisation de l'Assurance-production dans les 30 jours civils.</p> <p>En raison du printemps humide de 2024, il y a eu un grand nombre de demandes de replantation qui ont pris plus de 30 jours à traiter, même si des plans d'urgence étaient en place pour appuyer le traitement rapide des demandes. Agricorp examine les procédures de traitement des indemnités de replantation afin de réduire le temps nécessaire pour traiter les indemnités de replantation.</p>
<p>Traiter 95 % des paiements du PGR dans les 60 jours suivant la réception des renseignements nécessaires.</p>	<p>Agricorp a traité 98 % des paiements du PGR dans les 60 jours.</p>
<p>Déposer les attestations annuelles du président et du directeur général, comme prévu, dans le respect des lois, politiques et directives applicables.</p>	<p>Agricorp a déposé les attestations annuelles du président et du directeur général pour l'exercice 2024-25 le 3 mars 2025, à la demande du gouvernement de l'Ontario et dans le respect de la Directive concernant les organismes et les nominations.</p>
<p>Soumettre au ministre un plan d'activités triennal, au plus tard le 1^{er} mars 2025.</p>	<p>Le plan d'activités 2025-28 d'Agricorp a été soumis au ministre le 28 février 2025.</p>
<p>Fournir des rapports opérationnels et des rapports financiers éclairés et équilibrés au MAAAO sur une base trimestrielle.</p>	<p>Les rapports opérationnels et les rapports financiers ont été fournis au MAAAO sur une base mensuelle et trimestrielle.</p>

Objectif	Résultat
Remettre le rapport annuel au ministre dans les 90 jours suivant la réception des états financiers vérifiés de la vérificatrice générale.	Le rapport annuel 2023-24 d'Agricorp a été soumis au ministre 56 jours suivant la réception des états financiers de la vérificatrice générale.
S'assurer qu'un cadre de contrôle de vérification complet fait l'objet d'une surveillance annuelle par le conseil d'administration d'Agricorp.	Le cadre de contrôle de vérification annuelle a été élaboré, mis en œuvre et il a fait l'objet d'une surveillance.
Veiller à ce que les prévisions de coûts administratifs à la fin du troisième trimestre se situent dans une fourchette de 1,5 % par rapport aux chiffres réels de fin d'exercice, pour tous les programmes et services fournis.	Les prévisions de coûts administratifs d'Agricorp à la fin du troisième trimestre se situaient dans une fourchette de 0,3 % par rapport aux chiffres réels de fin d'exercice, pour tous les programmes et services fournis.

Responsabilité de la direction à l'égard de l'information financière

La direction d'Agricorp est responsable de l'intégrité, de la cohérence, de l'objectivité et de la fiabilité des états financiers. Ces états financiers ont été préparés conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public et la direction a exercé son jugement et a fait les meilleures estimations, le cas échéant, particulièrement lorsque les opérations touchant la période comptable en cours ne peuvent être finalisées avec certitude avant des périodes futures. Les estimations et les hypothèses sont fondées sur l'expérience, les conditions actuelles et diverses autres hypothèses jugées raisonnables dans les circonstances.

Afin de s'acquitter de sa responsabilité à l'égard de l'intégrité et de la fidélité des états financiers, la direction est chargée d'établir et de tenir à jour un système de contrôle interne conçu pour fournir une assurance raisonnable que les dossiers financiers sont pertinents, fiables et exacts, et que les actifs sont dûment comptabilisés et protégés. Les systèmes comprennent des politiques et des procédures officielles ainsi qu'une structure organisationnelle qui prévoit une délégation de pouvoirs et une séparation des responsabilités adéquates.

Le conseil d'administration supervise les responsabilités de la direction relativement à l'information financière par l'entremise du Comité des finances et de la vérification, qui est entièrement composé d'administrateurs indépendants. Le Comité des finances et de la vérification se réunit régulièrement pour superviser les activités financières d'Agricorp, examiner les états financiers et recommander leur approbation au conseil d'administration.

Le Bureau du vérificateur général, nommé en vertu de notre loi, a vérifié les états financiers conformément aux normes d'audit généralement reconnues au Canada, comme l'indique le rapport de l'auditeur indépendant. La responsabilité de la vérificatrice générale consiste à exprimer une opinion à savoir si les états financiers donnent une image fidèle conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public. Le Bureau du vérificateur général a un accès complet et sans restriction au Comité des finances et de la vérification pour discuter de la vérification qu'il a effectuée et des conclusions qui s'y rattachent.

Original signé par

Doug LaRose
Directeur général

Original signé par

Aron Nonkes au nom de Becky Philpott
Directeur des finances

Le 18 juin 2025

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

À Agricorp

Opinion

J'ai effectué l'audit des états financiers d'Agricorp, qui comprennent l'état de la situation financière au 31 mars 2025, et les états des résultats et de l'évolution des soldes des fonds, des gains et pertes de réévaluation et des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes complémentaires, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

À mon avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière d'Agricorp au 31 mars 2025, ainsi que des résultats de son exploitation, de ses gains et pertes de réévaluation et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public.

Fondement de l'opinion

J'ai effectué mon audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui m'incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Je suis indépendante d'Agricorp conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers au Canada et je me suis acquittée des autres responsabilités déontologiques qui m'incombent selon ces règles. J'estime que les éléments probants que j'ai obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder mon opinion d'audit.

Autres informations

La responsabilité des autres informations incombe à la direction. Les autres informations se composent des informations contenues dans le rapport annuel 2025 d'Agricorp, mais ne comprennent pas les états financiers et mon rapport de l'auditeur sur ces états.

Mon opinion sur les états financiers ne s'étend pas aux autres informations et je n'exprime aucune forme d'assurance que ce soit sur ces informations.

En ce qui concerne mon audit des états financiers, ma responsabilité consiste à lire les autres informations et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celles-ci et les états financiers ou la connaissance que j'ai acquise au cours de l'audit, ou encore si les autres informations semblent autrement comporter une anomalie significative.

J'ai obtenu le rapport annuel 2025 avant la date de ce rapport de l'auditeur. Si, à la lumière des travaux que j'ai effectués, je conclus à la présence d'une anomalie significative dans les autres informations, je suis tenue de signaler ce fait. Je n'ai rien à signaler à cet égard.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité d'Agricorp à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si Agricorp a l'intention de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière d'Agricorp.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Mes objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant mon opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, j'exerce mon jugement professionnel et fais preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- j'identifie et évalue les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, conçois et mets en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunis des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder mon opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- j'acquies une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne d'Agricorp;

- j'apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- je tire une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité d'Agricorp à poursuivre son exploitation. Si je conclus à l'existence d'une incertitude significative, je suis tenue d'attirer l'attention des lecteurs de mon rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Mes conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de mon rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener Agricorp à cesser son exploitation;
- j'évalue la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécie si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Je communique aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et mes constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que j'aurais relevée au cours de mon audit.

Le vérificateur général adjoint,



Jeremy Blair, CPA, CA, ECA

Toronto (Ontario)
Le 18 juin 2025

Agricorp

État de la situation financière

Au 31 mars 2025

(en milliers de dollars)	Fonds d'administra- tion générale	Fonds d'Assurance- production	Fonds du Programme de gestion des risques	2025	2024
ACTIFS					
Actifs à court terme					
Trésorerie	5 558 \$	72 734 \$	21 389 \$	99 681 \$	135 545 \$
Placements à court terme (note 6)	3 795	602 399	40 365	646 559	611 338
Débiteurs (note 5, note 14)	1 632	33 676	2 182	37 490	31 196
Fonds administrés (note 3)	29 320	-	-	29 320	26 551
Charges payées d'avance	1 290	-	-	1 290	1 184
Total des actifs à court terme	41 595	708 809	63 936	814 340	805 814
Placements à long terme (note 6)	-	502 622	-	502 622	471 418
Immobilisations (note 7)	1 671	-	-	1 671	4 056
Total des actifs	43 266 \$	1 211 431 \$	63 936 \$	1 318 633 \$	1 281 288 \$
PASSIFS ET SOLDES DES FONDS					
Passif à court terme					
Créditeurs et charges à payer (note 14)	3 263	213	2 111	5 587	7 691
Fonds administrés (note 3)	29 320	-	-	29 320	26 551
Primes non acquises	-	26 706	-	26 706	19 294
Apports reportés (note 10)	1 290	-	-	1 290	1 196
Provision pour indemnités	-	1 600	55 897	57 497	139 585
Total du passif à court terme	33 873	28 519	58 008	120 400	194 317
Apports reportés - immobilisations (note 10)	1 671	-	-	1 671	4 056
Total du passif	35 544	28 519	58 008	122 071	198 373
Soldes des fonds					
Fonds non affectés	7 722	-	-	7 722	7 137
Fonds affectés	-	1 182 751	5 928	1 188 679	1 076 028
Gains (pertes) de réévaluation cumulé(e)s	-	161	-	161	(250)
Total des passifs et des soldes des fonds	43 266 \$	1 211 431 \$	63 936 \$	1 318 633 \$	1 281 288 \$

Les notes afférentes font partie intégrante de ces états financiers.

Approuvés au nom du conseil d'administration

Original signé par

Jason Verkaik
Président du conseil d'administration

Original signé par

Dominic Morrissey
Président du Comité des finances et de la
vérification

Agricorp

État des résultats et de l'évolution des soldes des fonds

Exercice clos le 31 mars 2025

(en milliers de dollars)	Fonds d'administra- tion générale	Fonds d'Assurance- production	Fonds du Programme de gestion des risques	2025	2024
Revenus					
Apports - gouvernement provincial (note 9, note 14)	20 848 \$	49 245 \$	111 229 \$	181 322 \$	185 148 \$
Apports - gouvernement fédéral (note 9)	19 263	73 760	-	93 023	98 994
Primes des producteurs	-	85 921	35 459	121 380	125 284
Services de consultation et autres services	1 696	-	-	1 696	1 639
Revenus de placement	488	55 563	4 964	61 015	52 256
Total des revenus	42 295	264 489	151 652	458 436	463 321
Charges					
Indemnités	-	111 536	174 175	285 711	369 230
Réassurance (note 11)	-	17 779	-	17 779	21 687
Administration (notes 12 et 16)	41 710	-	-	41 710	42 056
Créances irrécouvrables (recouvrables)	-	-	-	-	(20)
Total des dépenses	41 710	129 315	174 175	345 200	432 953
Excédent des revenus par rapport aux charges (des charges par rapport aux revenus)					
	585	135 174	(22 523)	113 236	30 368
Soldes des fonds au début de l'exercice	7 137	1 047 577	28 451	1 083 165	1 052 797
Soldes des fonds à la fin de l'exercice	7 722 \$	1 182 751 \$	5 928 \$	1 196 401 \$	1 083 165 \$

Les notes afférentes font partie intégrante de ces états financiers.

Agricorp

État des gains et pertes de réévaluation

Exercice clos le 31 mars 2025

(en milliers de dollars)	2025	2024
Pertes de réévaluation cumulées au début de l'exercice	(250) \$	(254) \$
Gains non réalisés sur les placements	411	4
Gains (pertes) de réévaluation cumulé(e)s à la fin de l'exercice	161 \$	(250) \$

Les notes afférentes font partie intégrante de ces états financiers.

Agricorp

État des flux de trésorerie

Exercice clos le 31 mars 2025

(en milliers de dollars)	Fonds d'administra- tion générale	Fonds d'Assurance- production	Fonds du Programme de gestion des risques	2025	2024
Flux de trésorerie provenant des activités de fonctionnement					
Excédent des revenus par rapport aux charges (des charges par rapport aux revenus)	585 \$	135 174 \$	(22 523) \$	113 236 \$	30 368 \$
Ajustements des éléments sans effet sur la trésorerie					
(Augmentation) diminution des intérêts courus	(118)	(50 097)	(2 738)	(52 953)	(41 717)
Amortissement des immobilisations	(2 771)	-	-	(2 771)	(2 776)
Constatation des apports liés aux immobilisation déjà reportés	2 771	-	-	2 771	2 776
Variations des éléments du fonds de roulement					
(Augmentation) diminution des débiteurs	854	(6 957)	(191)	(6 294)	(6 139)
(Augmentation) diminution des charges payées d'avance	(106)	-	-	(106)	(47)
Augmentation (diminution) des créiteurs et des charges à payer	(1 460)	(629)	(15)	(2 104)	(1 461)
Augmentation (diminution) des primes non acquises	-	7 412	-	7 412	(6 021)
Augmentation (diminution) des apports reportés	94	-	-	94	41
Augmentation (diminution) de la provision pour indemnités	-	(8 300)	(73 788)	(82 088)	123 402
Flux de trésorerie fournis par (utilisés pour) les activités de fonctionnement	(151)	76 603	(99 255)	(22 803)	98 426
Flux de trésorerie liés aux activités de financement					
Recouvrement des apports gouvernementaux pour l'achat d'immobilisations (note 9)	386	-	-	386	63
Flux de trésorerie fournis par (utilisés pour) les activités de financement	386	-	-	386	63
Flux de trésorerie liés aux activités de placement					
Achats de placements	(2 500)	(555 000)	(50 000)	(607 500)	(845 000)
Produits de placement	-	452 480	141 959	594 439	755 303
Flux de trésorerie fournis par (utilisés pour) les activités de placement	(2 500)	(102 520)	91 959	(13 061)	(89 697)
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement en immobilisations					
Achat d'immobilisations	(386)	-	-	(386)	(63)
Flux de trésorerie fournis par (utilisés pour) les activités d'investissement en immobilisations	(386)	-	-	(386)	(63)
Augmentation (diminution) nette de la trésorerie	(2 651)	(25 917)	(7 296)	(35 864)	8 729
Trésorerie, au début de l'exercice	8 209	98 651	28 685	135 545	126 816
Trésorerie, à la fin de l'exercice	5 558 \$	72 734 \$	21 389 \$	99 681 \$	135 545 \$

Les notes afférentes font partie intégrante de ces états financiers.

Agricorp

Notes afférentes aux états financiers

Exercice clos le 31 mars 2025

1. Nature des activités

La *Loi de 1996 sur AgriCorp* a établi Agricorp en tant que société d'État provinciale sans capital-actions en date du 1^{er} janvier 1997. À titre d'organisme du gouvernement de l'Ontario, Agricorp a pour mandat d'administrer des régimes d'assurance-récolte en vertu de la *Loi de 1996 sur l'assurance des produits agricoles* et d'offrir des programmes gouvernementaux de gestion des risques de l'entreprise à l'industrie agricole ontarienne au nom du ministère de l'Agriculture, de l'Alimentation et de l'Agroentreprise de l'Ontario (MAAAO). Ces programmes sont les suivants :

Fonds d'Assurance-production

L'Assurance-production a été créée en 1966 et agit aux termes de la *Loi de 1996 sur l'assurance des produits agricoles*. Ce programme fournit aux producteurs une protection financière contre les baisses de rendement causées par des risques assurés touchant plus de 100 cultures commerciales en Ontario.

Fonds du Programme de gestion des risques

Le Fonds du Programme de gestion des risques a été établi conformément à un arrêté du ministre en 2021 pour les volets bovins, céréales et oléagineux, moutons, porcs et veaux. Le Programme de gestion des risques (PGR) de l'Ontario aide les producteurs à gérer les risques indépendants de leur volonté, comme les variations des coûts de production et des prix du marché, au moyen d'un modèle ayant des caractéristiques d'assurance.

Programmes additionnels

a) Programmes de gestion des risques de l'entreprise

Ces programmes, qui sont exposés en détail dans la note 3, sont administrés par Agricorp au nom du MAAAO et du gouvernement du Canada (« gouvernement fédéral »). Les règles concernant le versement des paiements aux clients sont déterminées par les programmes et aux termes des ententes officielles conclues avec Agricorp. Les fonds versés aux demandeurs admissibles par Agricorp dans le cadre de ces programmes proviennent du gouvernement de l'Ontario (« gouvernement provincial »), du gouvernement fédéral ou des deux, et ils sont détenus dans des comptes distincts en tant que fonds administrés dans l'état de la situation financière.

b) Autres activités

Agricorp est responsable de la prestation du Programme d'inscription des entreprises agricoles, du Registre provincial des exploitations et du Programme d'imposition foncière des biens-fonds agricoles. Ces programmes, qui sont exposés en détail dans la note 3 et la note 4, sont administrés au nom du MAAAO conformément à leurs ententes de prestation de programmes respectives.

À titre d'organisme du gouvernement provincial, Agricorp est exonérée de l'impôt sur le revenu.

2. Principales méthodes comptables

Ces états financiers sont préparés conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public (NCSP), qui établissent les principes comptables généralement reconnus pour les organismes sans but lucratif du gouvernement au Canada, comme le recommande Comptables professionnels agréés du Canada (CPA Canada). Agricorp a également choisi les chapitres SP 4200 à SP 4270 pour les organismes sans but lucratif du secteur public. Les principales méthodes comptables utilisées pour préparer ces états financiers sont résumées ci-dessous.

a) Mode de présentation

Agricorp a recours à la comptabilité par fonds, selon laquelle les activités liées à chaque programme sont comptabilisées dans des fonds distincts. Elle a recours au fonds d'administration générale pour comptabiliser tous les revenus et les charges administratifs, ainsi que toutes les activités non distinctes. Le fonds d'Assurance-production sert à comptabiliser les activités propres au programme de l'Assurance-production. Le fonds du Programme de gestion des risques sert à comptabiliser les activités propres aux volets bovins, céréales et oléagineux, moutons, porcs et veaux.

b) Incertitude relative à la mesure

La préparation des états financiers exige de la direction qu'elle effectue des estimations et formule des hypothèses qui ont une incidence sur les montants comptabilisés à titre d'actifs et de passifs, ainsi que sur la présentation des actifs et passifs éventuels à la date des états financiers et sur les montants déclarés des revenus et des charges au cours de la période considérée.

Les principaux secteurs nécessitant l'utilisation d'estimations comprennent les valeurs comptables des débiteurs, des créditeurs et charges à payer, des primes non acquises et des apports reportés, ainsi que la provision pour indemnités.

La provision pour indemnités représente l'estimation par la direction du coût total des indemnités d'Assurance-production et des indemnités au titre du fonds du PGR à régler à la fin de l'exercice. L'évaluation de cette provision comporte des incertitudes, puisque tous les renseignements nécessaires concernant les indemnités déclarées ne sont pas toujours disponibles à la date de clôture de l'exercice; par conséquent, des estimations sont faites au titre de la valeur de ces indemnités.

Les estimations sont fondées sur la meilleure information disponible au moment de la préparation des états financiers et sont révisées chaque année pour tenir compte des nouveaux renseignements à mesure qu'ils deviennent disponibles. De par leur nature, les estimations sont assujetties à l'incertitude relative à la mesure. Par conséquent, les résultats réels peuvent différer sensiblement des estimations.

c) Comptabilisation des revenus

i. Apports gouvernementaux et primes des producteurs

Agricorp comptabilise les apports gouvernementaux à l'aide de la méthode du report.

Aux termes du Fonds d'administration générale, les apports gouvernementaux sont comptabilisés à titre de revenus lorsque les charges administratives connexes sont engagées selon le principe du recouvrement des coûts.

Aux termes du Fonds d'Assurance-production, les apports gouvernementaux sont comptabilisés à titre de revenus lorsqu'Agricorp conclut des contrats d'Assurance-production admissibles et que la prime du producteur est perçue. Les primes versées par les producteurs sont comptabilisées pendant la période d'assurance de la couverture des produits agricoles qui a été achetée sur la base des risques assurés transférés et qui se termine lorsque les produits agricoles concernés sont récoltés. Les primes des producteurs reçues pour la couverture à compter du 1^{er} avril de l'exercice suivant sont classées comme primes non acquises dans l'état de la situation financière.

Aux termes du fonds du Programme de gestion des risques, les apports gouvernementaux sont comptabilisés comme revenu lorsqu'ils sont reçus ou à recevoir si le montant à recevoir peut être raisonnablement estimé et si le recouvrement est raisonnablement assuré. Les producteurs individuels présentent une demande de couverture aux termes du PGR pour le bétail et du PGR : céréales et

oléagineux en choisissant les produits agricoles et les pourcentages de protection. Les primes des producteurs sont comptabilisées dans la période de couverture des programmes respectifs pour les produits agricoles et les niveaux de protection sélectionnés.

Les apports gouvernementaux grevés d'affectations d'origine externe pour l'achat d'immobilisations sont comptabilisés comme apports liés aux immobilisations reportés et amortis en revenus sur la même base et aux taux correspondant à ceux des immobilisations connexes.

ii. Services de consultation et autres services

Les revenus provenant des services de consultation et d'autres services sont comptabilisés une fois que l'obligation d'exécution est satisfaite par l'exécution des services, que le recouvrement des créances pertinentes est raisonnablement assuré et qu'il existe des éléments probants convaincants d'une telle entente.

iii. Revenus de placements

Les revenus de placements sont comptabilisés à mesure qu'ils sont gagnés; les montants qui n'ont pas encore été reçus sont inclus dans la valeur comptable des placements.

d) Instruments financiers

Les actifs et passifs financiers sont comptabilisés dans l'état de la situation financière lorsqu'Agricorp devient partie aux dispositions contractuelles de l'instrument. Tous les instruments financiers sont attribués à l'une des deux catégories aux fins de l'évaluation au moment de la comptabilisation initiale – soit la juste valeur, soit le coût/coût amorti. Les actifs et passifs financiers évalués au coût/coût amorti sont d'abord comptabilisés au coût d'acquisition, y compris les coûts de transaction qui sont directement attribuables à l'acquisition ou à l'émission. La trésorerie, les débiteurs ainsi que les créditeurs et charges à payer sont tous évalués au coût amorti et les placements à court et à long terme sont tous évalués à la juste valeur.

Les actifs financiers au coût amorti sont susceptibles de subir une perte de valeur. À chaque date des états financiers, Agricorp évalue les actifs financiers pour déterminer s'il existe une indication objective de dépréciation. Lorsqu'une diminution est jugée autre que temporaire, le montant de la perte est indiqué dans l'état des résultats et de l'évolution des soldes des fonds.

Les actifs et passifs financiers à la juste valeur sont réévalués à leur juste valeur à la fin de chaque exercice. Tout gain ou perte non réalisé sur les placements est rajusté par l'intermédiaire de l'état des gains et pertes de réévaluation. Lorsqu'un actif est vendu, les gains et pertes non réalisés déjà constatés dans l'état des gains et pertes de réévaluation font l'objet d'une écriture de contrepassation et sont constatés dans l'état des résultats et de l'évolution des soldes des fonds. Les placements comprennent les équivalents de trésorerie, les certificats de placement garanti (CPG) et les obligations. Les équivalents de trésorerie et les CPG sont comptabilisés au coût plus les intérêts courus, ce qui se rapproche de la juste valeur.

Les évaluations de la juste valeur sont classées selon les niveaux suivants de la hiérarchie de la juste valeur, en fonction du caractère observable, sur le marché, des données d'évaluation de la juste valeur :

Niveau 1 – Prix non ajustés cotés sur des marchés actifs pour des actifs et des passifs identiques;

Niveau 2 – Données d'entrée observables ou corroborées, autres que les éléments du niveau 1, tels que les prix cotés pour des actifs ou des passifs semblables sur des marchés inactifs ou des données de marché pour pratiquement toute la durée des actifs ou des passifs; et

Niveau 3 – Données d'entrée non observables soutenues par peu ou aucune activité sur des marchés et qui influent largement sur la juste valeur des actifs ou des passifs.

e) Immobilisations

Les immobilisations sont comptabilisées au coût moins l'amortissement cumulé. L'amortissement commence lorsque les immobilisations sont disponibles pour utilisation. Les immobilisations sont amorties selon la méthode linéaire sur leur durée de vie utile estimative, avec un amortissement semestriel comptabilisé au cours de l'année d'acquisition et de cession. Les durées de vie utiles estimatives des immobilisations sont les suivantes :

Mobilier et agencements	4 ans
Matériel informatique	3 ans
Logiciels	2 ans
Logiciels personnalisés	5 ans
Améliorations locatives	5 ans

f) Avantages sociaux futurs

Agricorp offre un régime de retraite à prestations déterminées et d'autres avantages sociaux futurs à presque tous les employés retraités et employés. Ces avantages sociaux futurs comprennent un régime de retraite et des congés de maladie accumulés.

i. Régime de retraite

Agricorp est un employeur participant au Régime de pension de retraite de la fonction publique, qui est un régime à prestations déterminées interentreprises dont la province de l'Ontario est l'unique promoteur. Lorsque des prestations sont versées à des employés admissibles dans le cadre d'un régime interentreprises à prestations déterminées, chaque entité participant au régime, autre que l'entité qui en est le promoteur, est tenue de respecter les normes relatives aux régimes à cotisations déterminées. La province de l'Ontario détermine les versements annuels d'Agricorp au régime et est chargée de veiller à la viabilité financière du fonds de retraite. Tout excédent ou passif non capitalisé découlant des évaluations actuarielles de la capitalisation prévues par la loi ne sont pas des actifs ni des obligations d'Agricorp. Par conséquent, Agricorp comptabilise une dépense égale au montant des cotisations requises fournies pour les services rendus par les employés pendant la période. Toutes les cotisations en souffrance sont constatées à titre de passif dans l'état de la situation financière.

ii. Congés de maladie accumulés

Agricorp offre des congés de maladie sans droits acquis à tous les employés à temps plein et à temps partiel. Les employés ont droit à cinq jours de congé de maladie par an. Ils peuvent accumuler jusqu'à 47 jours de congé de maladie inutilisés, qui ne peuvent être utilisés qu'en complément à la prestation d'invalidité de courte durée. Les employés ne peuvent pas demander le paiement des congés de maladie non utilisés. Une estimation est faite pour la partie qui devrait être payée au cours d'une année donnée en fonction d'une moyenne historique de cinq ans.

3. Fonds administrés

Agricorp effectue le traitement et le versement des paiements aux producteurs participant à des programmes de gestion des risques de l'entreprise agricole et à d'autres programmes. Ces programmes sont généralement administrés au nom du MAAAO à l'intention des producteurs en Ontario et englobent les programmes conjoints fédéraux-provinciaux et les programmes offerts par le gouvernement provincial seulement. Des ententes individuelles d'exécution de programmes sont en place pour chaque programme.

Les paiements au titre des programmes sont calculés selon les exigences des programmes et les ententes d'exécution des programmes. Le financement est assuré par les gouvernements fédéral et/ou provincial et l'ensemble des fonds est réparti dans des comptes administrés par programme jusqu'au traitement des paiements aux producteurs.

Agricorp

Notes afférentes aux états financiers

Exercice clos le 31 mars 2025

Les fonds de ces programmes sont détenus dans des comptes bancaires canadiens et sont tous très liquides. Comme Agricorp administre uniquement ces programmes, les revenus ou les charges, ainsi que les débiteurs et créiteurs qui y sont associés ne sont pas comptabilisés. Les coûts associés à la prestation de ces programmes sont inclus à la section Charges d'administration (voir la note 16).

a) Agri-stabilité

Le programme Agri-stabilité a été établi pour fournir aux producteurs agricoles une protection financière contre les baisses importantes des marges agricoles. Pour y participer, les producteurs doivent s'inscrire au programme et payer des frais administratifs et un droit d'inscription selon leur marge de référence pour les années précédentes précisées. Les producteurs doivent également soumettre un formulaire d'inscription qui comprend leurs données de production et le revenu (ou perte) agricole déclaré aux fins de l'impôt sur le revenu. Le programme existe en vertu de plusieurs accords-cadres signés entre les gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux, actuellement en vertu du *Partenariat canadien pour une agriculture durable*, qui est entré en vigueur en avril 2023.

Agri-stabilité est financé conjointement par les gouvernements fédéral et provincial à hauteur de 60 % et 40 % respectivement.

b) Programme de gestion des risques – Programme d'autogestion des risques : produits horticoles comestibles (PGR-PAGR)

Le PGR aide les producteurs à compenser les pertes causées par la faiblesse des prix des produits agricoles et la variation des coûts de production. Le PGR est entièrement financé par le gouvernement provincial et constitue une avance sur la part des coûts du programme Agri-stabilité assumés par l'Ontario, ce qui réduit sa part des paiements au titre d'Agri-stabilité.

Selon les modalités du programme, les producteurs de produits horticoles comestibles déposent dans un compte un pourcentage de leurs ventes nettes admissibles, et une somme est versée au compte par le gouvernement provincial. Les producteurs peuvent retirer des fonds pour les aider à couvrir des risques agricoles, comme une réduction des revenus ou des dépenses ou des pertes liées à l'exploitation de leur entreprise agricole. Pour y participer, les producteurs doivent effectuer un dépôt dans leur compte du PAGR et fournir un numéro d'identification de l'exploitation.

c) Programme d'aide à la promotion des vins de la Vintners Quality Alliance (PAPV-VQA)

Le Programme d'aide à la promotion des vins de la Vintners Quality Alliance (VQA) appuie les établissements vinicoles de l'Ontario en vue d'améliorer leur compétitivité et de stimuler l'innovation tout en contribuant à l'accroissement de leurs ventes de vins de la VQA à la Régie des alcools de l'Ontario (LCBO). Le programme offre des subventions afin d'aider les établissements vinicoles à investir dans la croissance de leurs activités de vente de vins de la VQA, y compris les activités de développement des marchés d'exportation et du tourisme. Ce programme est financé entièrement par le gouvernement provincial.

d) Autres programmes

Agricorp administre, au nom du MAAAO, du gouvernement fédéral et de groupes d'industries, d'autres programmes dont certains tirent à leur fin. Les coûts associés à la prestation d'autres programmes en conformité avec les ententes individuelles d'exécution pour chaque programme sont inclus dans les charges d'administration (voir la note 16). Ces programmes sont financés en conformité avec les ententes individuelles d'exécution pour chaque programme. Les autres programmes comprennent les suivants :

Agricorp

Notes afférentes aux états financiers

Exercice clos le 31 mars 2025

Programme d'inscription des entreprises agricoles (PIEA)

Conformément à la *Loi de 1993 sur l'inscription des entreprises agricoles et le financement des organismes agricoles*, il incombe à toutes les entreprises agricoles en Ontario qui déclarent un revenu agricole brut de 7 000 \$ ou plus de s'inscrire au programme. En échange d'un droit d'inscription, les entreprises agricoles paient un taux d'imposition foncière réduit pour leur bien-fonds agricole et elles peuvent adhérer à un organisme agricole agréé de leur choix. Agricorp recueille le droit de l'entreprise agricole et le remet, moins des frais administratifs, à l'organisme agricole agréé choisi par celle-ci.

Le tableau suivant résume les transactions ayant trait aux fonds administrés :

(en milliers de dollars)	Solde d'ouverture 2025	Financement fédéral	Financement provincial	Autres	Paiements	Solde de clôture 2025
Agri-stabilité	15 198 \$	56 777 \$	25 714 \$	(1 108) \$	(79 002) \$	17 579 \$
PGR-PAGR	8 727	-	36 082	230	(35 479)	9 560
Programme d'aide à la promotion des vins de la VQA	16	-	41 810	-	(41 826)	-
Autres programmes	2 610	(35)	14 478	(8)	(14 864)	2 181
Total	26 551 \$	56 742 \$	118 084 \$	(886) \$	(171 171) \$	29 320 \$

(en milliers de dollars)	Solde d'ouverture 2024	Financement fédéral	Financement provincial	Autres	Paiements	Solde de clôture 2024
Agri-stabilité	11 724 \$	49 474 \$	26 711 \$	1 624 \$	(74 335) \$	15 198 \$
PGR-PAGR	7 397	-	34 758	(221)	(33 207)	8 727
Programme d'aide à la promotion des vins de la VQA	-	-	10 000	-	(9 984)	16
Autres programmes	828	5 240	22 292	(113)	(25 637)	2 610
Total	19 949 \$	54 714 \$	93 761 \$	1 290 \$	(143 163) \$	26 551 \$

Les opérations figurant aux colonnes Autres dans les tableaux ci-dessus comprennent des éléments comme les droits et les primes payés par les producteurs, ainsi que les variations aux débiteurs et aux créditeurs de programmes.

4. Activités additionnelles

Les charges d'administration (voir la note 16) comprennent les coûts associés à la prestation de plusieurs autres activités conformément aux ententes individuelles de prestation. Les activités additionnelles comprennent les suivantes :

a) Registre provincial des exploitations (RPE)

Établi en 2008, le RPE enregistre des parcelles de terre uniques en Ontario qui sont associées aux activités agroalimentaires. Le RPE permet de recueillir de l'information, notamment sur l'emplacement des entreprises agroalimentaires, les activités et les personnes-ressources en cas d'urgence, et il permet également de tenir à jour une base de données à laquelle le Ministère peut avoir accès pour les préparatifs et les interventions en cas d'urgence. Dans le cadre du Système national de traçabilité des produits agricoles et agroalimentaires, il incombe à toutes les provinces de mettre en place un système

Agricorp

Notes afférentes aux états financiers

Exercice clos le 31 mars 2025

d'enregistrement des installations afin de pouvoir intervenir rapidement en cas d'incidents et de situations d'urgence qui pourraient nuire aux entreprises du secteur agroalimentaire et aux consommateurs. Le RPE est administré au nom du MAAAO.

b) Programme d'imposition foncière des biens-fonds agricoles (PIFBFA)

En vertu du PIFBFA, les propriétés agricoles admissibles paient un taux d'imposition foncier réduit pour leur superficie. Agricorp effectue les évaluations d'admissibilité pour toutes les propriétés agricoles évaluées et fait rapport des propriétés qui satisfont à toutes les exigences à la Société d'évaluation foncière des municipalités (SEFM) au nom du MAAAO. La SEFM transmet ensuite cette information aux municipalités locales. La municipalité taxera ensuite au taux d'imposition des biens-fonds agricoles les propriétés qui répondent aux exigences du programme.

5. Débiteurs

Les débiteurs se composent principalement de montants dus par les gouvernements fédéral et provincial ainsi que par les producteurs.

(en milliers de dollars)	2025	2024
Apports à recevoir du gouvernement fédéral	9 368 \$	6 345 \$
Apports à recevoir du gouvernement provincial	6 567	5 719
Primes à recevoir des producteurs	11 116	7 501
Autres débiteurs	10 439	11 631
Sous-total	37 490	31 196
Moins : Provision pour créances douteuses	-	-
Total des débiteurs	37 490 \$	31 196 \$

Les montants à recevoir des gouvernements fédéral et provincial sont généralement à recevoir dans un délai de 90 jours. Les autres débiteurs comprennent les montants dus par les réassureurs de 9 891 \$ (2024 – 10 899 \$) (voir la note 11).

6. Placements

a) Profil du portefeuille

(en milliers de dollars)	Base d'évaluation	2025	2024
Court terme			
Équivalents de trésorerie	Coût amorti	266 868 \$	289 611 \$
Certificats de placement garanti	Juste valeur	353 688	295 963
Obligations	Juste valeur	26 003	25 764
Total des placements à court terme		646 559	611 338
Long terme			
Certificats de placement garanti	Juste valeur	502 622	446 182
Obligations	Juste valeur	-	25 236
Total des placements à long terme		502 622	471 418
Total des placements		1 149 181 \$	1 082 756 \$

Tous les placements à long terme arrivent à échéance dans un à cinq ans.

Agricorp

Notes afférentes aux états financiers

Exercice clos le 31 mars 2025

b) Hiérarchie des justes valeurs

(en milliers de dollars)	Niveau	2025	2024
Équivalents de trésorerie	1	266 868 \$	289 611 \$
Obligations	2	26 003	51 000
Certificats de placement garanti	2	856 310	742 145
Total des placements		1 149 181 \$	1 082 756 \$

Pour l'exercice clos le 31 mars 2025, il n'y a eu aucun transfert de placements entre les niveaux 1 et 2.

7. Immobilisations

(en milliers de dollars)	Coût	Amortisse- ment accumulé	Valeur comptable nette 2025	Valeur comptable nette 2024
Mobilier et agencements	865 \$	865 \$	- \$	- \$
Matériel informatique	4 572	4 156	416	376
Améliorations locatives	988	953	35	21
Logiciels	13 081	13 081	-	-
Logiciels personnalisés	12 196	10 976	1 220	3 659
Total	31 702 \$	30 031 \$	1 671 \$	4 056 \$

8. Gestion des risques liés aux instruments financiers

Les instruments financiers d'Agricorp sont exposés à certains risques financiers, notamment le risque de marché et le risque de crédit. Le cadre global de gestion des risques d'Agricorp met l'accent sur le caractère imprévisible du marché des capitaux et du marché économique et cherche à réduire au minimum les effets potentiels sur la performance financière d'Agricorp.

a) Risque de marché

Le risque de marché est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations des prix du marché. Le risque de marché comprend trois types de risque : le risque de taux d'intérêt, le risque de change et le risque sur actions. Agricorp n'est pas exposée à un risque de change ou à un risque sur actions important, car la société ne conclut pas de transactions significatives en devises ni détient d'instruments de capitaux propres.

Agricorp exerce ses activités dans les limites des directives de placement énoncées dans la loi, laquelle restreint les placements d'Agricorp à des instruments très liquides de qualité supérieure, tels que les obligations fédérales et provinciales, les billets de dépôt émis par des institutions financières nationales et d'autres valeurs mobilières approuvées par le ministre des Finances.

b) Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt est le risque que la juste valeur d'un placement ou d'un passif lié à des placements fluctue en raison des variations des taux d'intérêt du marché.

Le rendement moyen des placements est de 4,96 % (2024 – 4,02 %). Les fluctuations des taux d'intérêt pourraient avoir un effet considérable sur la juste valeur des titres à revenu fixe. Bien que les placements soient généralement conservés jusqu'à l'échéance, cela pourrait entraîner des gains ou des pertes réalisés si les niveaux réels d'indemnités versées au titre de l'Assurance-production différaient de manière importante des niveaux attendus, et qu'une liquidation des placements à long terme s'avérait nécessaire pour répondre aux obligations de paiement. L'impact potentiel d'une variation de 50 points de base des taux d'intérêt en vigueur

Agricorp

Notes afférentes aux états financiers

Exercice clos le 31 mars 2025

sur les valeurs de placement est estimé à 13,6 millions de dollars (2024 – 13,3 millions de dollars). Aucun changement important par rapport à l'exercice précédent n'a été signalé relativement à l'exposition au risque ou aux politiques, procédures et méthodes utilisées pour mesurer les risques.

c) Risque de crédit

Général

Le risque de crédit est le risque qu'une partie à un instrument financier manque à l'une de ses obligations et amène de ce fait l'autre partie à subir une perte financière. Agricorp est exposée au risque de crédit principalement en raison des soldes à recevoir du gouvernement fédéral, du gouvernement provincial et des producteurs, ainsi que de ses titres de placement. Aucun changement important par rapport à l'exercice précédent n'a eu lieu relativement à l'exposition au risque ou aux politiques, procédures et méthodes utilisées pour évaluer les risques.

Réassurance

Agricorp est exposée à un risque de crédit relativement aux conventions de réassurance qui sont conclues avec des réassureurs. Agricorp gère ce risque en évaluant continuellement la situation financière de chacun de ces réassureurs. Agricorp conclut des conventions de réassurance avec un certain nombre de réassureurs en vue de réduire au minimum son exposition à des pertes importantes pouvant résulter de l'insolvabilité d'un réassureur.

Recouvrement

Le risque de crédit encouru relativement aux soldes de débiteurs provient de la possibilité que les entités devant des sommes à Agricorp ne puissent remplir leurs obligations. Les possibilités de recouvrement sont révisées régulièrement et une provision pour créances douteuses est établie pour constater les risques de dépréciation qui ont été cernés.

Placements

Le risque de crédit encouru par Agricorp relativement aux titres de placement provient de ses positions en matière de dépôts à terme et d'obligations de sociétés. La loi restreint le type de placements que peut détenir Agricorp aux titres de créance canadiens de qualité supérieure et aux placements approuvés par le ministre des Finances, ce qui réduit considérablement le risque de crédit.

9. Apports gouvernementaux

a) Fonds d'administration générale

Agricorp fournit des services administratifs selon le principe du recouvrement des coûts en vue de traiter et de verser des paiements aux producteurs inscrits à des programmes de gestion des risques de l'entreprise agricole et à d'autres programmes. Les gouvernements provincial et fédéral ont accepté de partager les coûts de l'administration de l'Assurance-production et d'Agri-stabilité à hauteur de 60 % et de 40 % respectivement. Les coûts d'administration du PGR-PAGR, du PAPV-VQA, de l'agrotourisme vinicole, du RPE et du PIFBFA sont financés par le gouvernement provincial.

b) Fonds d'Assurance-production

Les primes des producteurs représentent une proportion de 40 % du financement total du programme Assurance-production. Les gouvernements fédéral et provincial financent le reste des primes à hauteur de 60 % et 40 % respectivement.

Agricorp

Notes afférentes aux états financiers

Exercice clos le 31 mars 2025

c) Fonds du Programme de gestion des risques

Le gouvernement provincial finance le Programme de gestion des risques en plus des primes reçues des producteurs.

10. Apports reportés

Le fonds d'administration générale comprend les apports reportés liés au financement reçu pour les charges d'exploitation d'une période future ainsi que pour le financement reçu pour l'achat d'immobilisations. Tous les apports constatés au cours de l'exercice sont inclus dans le poste « Apports – gouvernement provincial » et le poste « Apports – gouvernement fédéral » de l'état des résultats et de l'évolution des soldes de fonds. La nature et le montant des variations de ces soldes sont les suivants.

(en milliers de dollars)	Solde d'ouverture 2025	Apports	Constatés	Solde de clôture 2025
Court terme				
Apports reportés	1 196 \$	2 652 \$	(2 558) \$	1 290 \$
Long terme				
Apports reportés - immobilisations	4 056	386	(2 771)	1 671
Total des apports reportés	5 252 \$	3 038 \$	(5 329) \$	2 961 \$

(en milliers de dollars)	Solde d'ouverture 2024	Apports	Constatés	Solde de clôture 2024
Court terme				
Apports reportés	1 155 \$	2 359 \$	(2 318) \$	1 196 \$
Long terme				
Apports reportés - immobilisations	6 769	63	(2 776)	4 056
Total des apports reportés	7 924 \$	2 422 \$	(5 094) \$	5 252 \$

11. Frais de réassurance

Agricorp a recours à la réassurance dans le cours normal des activités d'Assurance-production pour gérer son exposition aux risques. Agricorp a acheté une couverture auprès de plusieurs compagnies de réassurance pour l'année de production 2024. En vertu des modalités de la convention de réassurance pour l'année de production 2024, les compagnies de réassurance couvriraient des pertes se situant entre 17 % et 26 % de la responsabilité couverte de 4,6 milliards de dollars (année de production 2023 – entre 16 % et 26 %, responsabilité couverte de 4,9 milliards de dollars). Puisque les demandes d'indemnisation réelles étaient inférieures au seuil minimal de 757 millions de dollars (année de production 2023 – 770 millions de dollars), aucun recouvrement de réassurance n'a été reçu pour l'année de production 2024 (2023 – aucun recouvrement de réassurance).

12. Régime de retraite

Agricorp offre des prestations de retraite à tous ses employés en participant au Régime de pension de retraite de la fonction publique (RPRFP), qui est un régime à prestations déterminées interentreprises dont la province de l'Ontario est l'unique promoteur. La formule de calcul des prestations de retraite est fondée sur le meilleur salaire moyen sur cinq ans et la durée de service du participant. Les prestations de retraite sont indexées en fonction des changements apportés à l'indice des prix à la consommation afin d'offrir une protection contre

Agricorp

Notes afférentes aux états financiers

Exercice clos le 31 mars 2025

l'inflation. Les prestations du régime sont financées par les cotisations des employeurs et des employés participants, par la province, ainsi que par les revenus de placement. Les cotisations des employeurs et des employés participants sont remises à la Commission du Régime de retraite de l'Ontario. Aucun changement important n'a été apporté au régime de retraite pendant la période.

Les cotisations d'Agricorp au RPRFP se sont élevées à 2 millions de dollars (2024 – 2 millions de dollars) durant la période. Les charges administratives comptabilisées dans l'état des résultats et de l'évolution des soldes des fonds comprennent la charge de retraite faisant partie des salaires et des avantages sociaux.

13. Engagements et éventualités

a) Engagement

Agricorp a conclu des contrats de location pour des locaux à bureaux pour les deux prochains exercices. Le contrat de location conclu avec le ministère de l'Infrastructure de l'Ontario a été résilié mutuellement le 31 mars 2024. Depuis le 1^{er} avril 2024, à la suite d'une modification de la législation découlant de la *Loi de 2023 sur la réduction des inefficacités*, Agricorp est devenu un utilisateur du portefeuille immobilier général du ministère de l'Infrastructure de l'Ontario.

Les coûts globaux minimaux sont les suivants :

(en milliers de dollars)	Total
2026	1 127 \$
2027	1 133
Total	2 260 \$

Agricorp a signé en décembre 2024 une convention aux termes de laquelle l'organisme s'engageait à acheter des polices de réassurance auprès d'un certain nombre de compagnies d'assurance pour l'année de production 2025. Le coût estimatif de cette convention est de 9,8 millions de dollars (2024 – 27,7 millions de dollars).

b) Éventualités

Dans le cours normal des activités, Agricorp peut refuser de verser un certain nombre de paiements d'indemnité ou de paiements de programme. Par conséquent, diverses réclamations ou procédures ont été ou peuvent être intentées contre Agricorp. Agricorp ne s'attend pas à ce que les décisions concernant les litiges qui sont en cours ou qui font l'objet d'une réclamation aient une incidence importante sur sa situation financière ou sur ses résultats d'exploitation.

14. Opérations entre apparentés

Les apparentés d'Agricorp comprennent les ministères et organismes du gouvernement de l'Ontario, ainsi que toutes les autres entités assujetties au contrôle commun de la province de l'Ontario. Agricorp conclut des opérations avec ces entités dans le cours normal de ses activités. Les opérations entre apparentés au cours de la période comprenaient les éléments suivants :

Agricorp loue des locaux du ministère de l'Infrastructure pour un coût total annuel de 1 192 \$ (2024 – 1 039 \$) qui est inclus au poste Installations des charges d'administration. Au 31 mars 2025, les créiteurs et charges à payer comprennent un montant de 109 \$ (2024 – 12 \$) dû au ministère de l'Infrastructure.

En date du 31 mars 2024, le contrat de location conclu entre le ministère de l'Infrastructure et Agricorp a été résilié mutuellement. Depuis le 1^{er} avril 2024, Agricorp est devenu un utilisateur du portefeuille immobilier général du ministère de l'Infrastructure de l'Ontario.

Agricorp

Notes afférentes aux états financiers

Exercice clos le 31 mars 2025

Agricorp a reçu du MAAAO des revenus de 49 245 \$ (2024 – 52 852 \$) représentant sa part des apports au titre de l'Assurance-production, des revenus de 20 848 \$ (2024 – 20 839 \$) à titre de financement de fonctionnement et des revenus de 111 229 \$ (2024 – 111 457 \$) représentant la part du gouvernement de l'Ontario du Fonds du Programme de gestion des risques. Au 31 mars 2025, les débiteurs comprennent 6 567 \$ (2024 – 5 719 \$) à recevoir du MAAAO dans le cadre de ces programmes.

15. Rémunération des membres du conseil d'administration et divulgation des salaires

La rémunération totale des membres du conseil d'administration a été de 8 939 \$ (2024 – 12 648 \$). La *Loi de 1996 sur la divulgation des traitements dans le secteur public* oblige Agricorp à divulguer les noms des employés dont le salaire annuel est supérieur à 100 000 \$. La divulgation complète des traitements pour Agricorp est incluse dans la liste intitulée « Divulgation des traitements dans le secteur public 2024 : Organismes de la Couronne », disponible sur le site Web du gouvernement de l'Ontario : <https://www.ontario.ca/divulgation-des-traitements/2024/employes-de-tous-les-secteurs-et-employes-en-detachement/>.

16. Charges d'administration

(en milliers de dollars)	2025	2024
Salaires et avantages sociaux (note 12)	31 923 \$	31 887 \$
Matériel et entretien	3 886	3 782
Amortissement	2 770	2 776
Installations	1 101	1 220
Services de consultation et services professionnels	771	1 027
Frais de téléphone et services postaux	598	673
Frais de bureau	362	361
Utilisation d'un véhicule et déplacements	179	185
Autres	120	145
Total	41 710 \$	42 056 \$

Pour nous joindre

1 888 247-4999

Télec. : 519 826-4118

ATS : 1 877 275-1380

contact@agricorp.com

agricorp.com

Formats accessibles disponibles

English version available

Agricorp Annual Report 2024–25 – ISSN 1715-7587 (Agricorp. Online)

Agricorp Rapport annuel 2024–25 – ISSN 1715-7595 (Agricorp. En ligne)

